2015

REVUE DE PRESSE

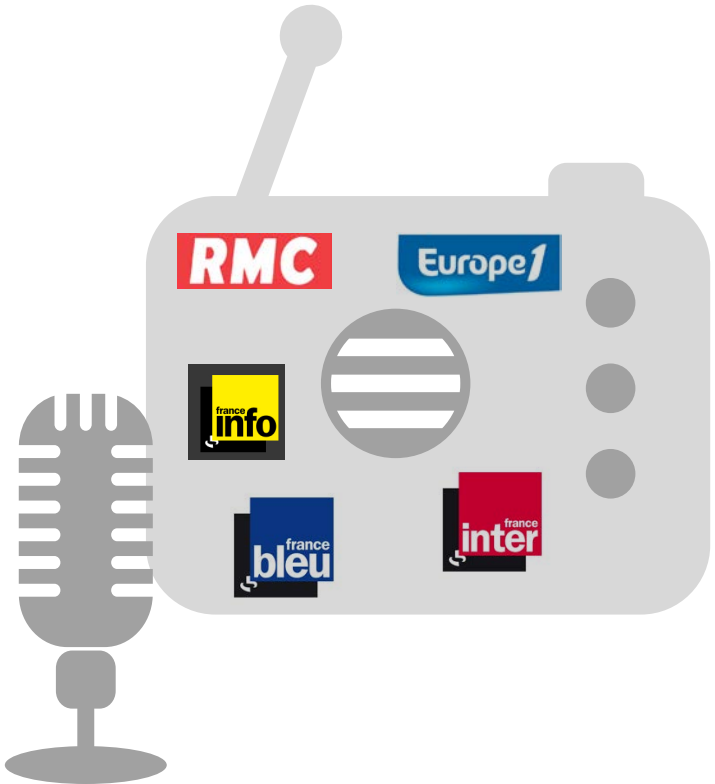

france
3

TF1

pourquoi
docteur
Comprendre pour agir

OSTÉO
MAG.FR

france
2

RMC

Mutuellecadres
Bien choisir sa mutuelle sur internet

MOUVES
MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS SOCIAUX

Assurance-Actu.com

france
info

LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN
.fr

ouest
france
Justice et Liberté

AlloChomage
le guide du demandeur d'emploi actualisé

8

BFMTV
NEWS 24/7

20
minutes

Centre Presse

Les Echos

Europe1

MY TF1
NEWS
> Toute l'info

Assurance-Actu.com

RTL

Dynamic Seniors

cnsd

metronews

france
inter

france
bleu

Généralisation 2016

santé
magazine.fr

LCI

BFM
BUSINESS

free

Epicetou.net

Le journal
des
RH

ACTUS-INFOS.COM
Blog d'Actualités et informations en ligne

Midi Libre

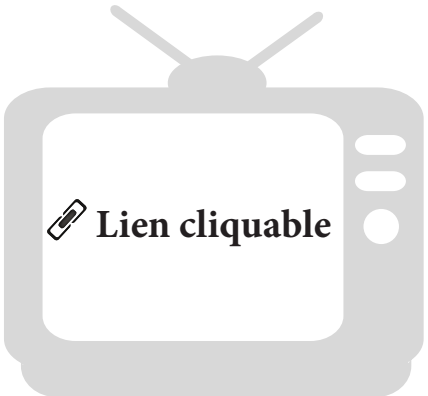
Lien cliquable

www.chequesante.com
CHEQUE
SANTE

SOMMAIRE

PASSAGES TV

INTERVIEWS RADIO

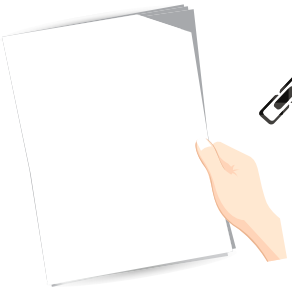

ARTICLES JOURNAUX

PUBLICATIONS WEB

2015
17/06

Lien cliquable

TF1

Biarritz sport santé

Émission Journal de 13H00 - Jean-Pierre Pernot

Durée 2’02
Heure de diffusion 13H00
Thèmes abordés Santé / Reportage sur l’initiative Biarritz Sport Santé

Regarder l’extrait du journal
https://youtu.be/aT7pKTAzILU

2015
12/05

Lien cliquable

LE GRAND 8

Quoi de neuf Docteur ? Le sport sur ordonnance

Émission Le grand 8 avec Gérald Kierzek

Durée 3’46
Heure de diffusion 13H40
Thèmes abordés Quoi de neuf Docteur ? Le sport sur ordonnance

Regarder l’extrait du journal
http://replay.d8.tv/front/#/video/1262551

2015
05/05

BFM TV

L'entreprise ou le comité d'entreprise peut financer pour ses salariés un crédit en Chèque Santé®

Émission Good Morning Business

Durée 5'03
Heure de diffusion 7h16
Journaliste(s) Stéphane SOUMIER
Thèmes abordés L'entreprise ou le comité d'entreprise peut financer pour ses salariés un crédit en Chèque Santé®
Regarder l'extrait du journal
https://chequesante.com/stephane-soumier-interview-vincent-daffourd-sur-bfm-business/

2015
22/02

FRANCE 3 RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

Lancement du Chèque Santé

Émission 19/20

Durée 3’
Heure de diffusion 19H13
Thèmes abordés Lancement du Chèque Santé

Regarder l’extrait du journal
https://www.youtube.com/watch?v=iGP8LDxYhE8

2015
02/01

BFM TV

Lancement du Chèque Santé

Émission Matinale 7h50

Durée 5’
Heure de diffusion 7h50
Journaliste(s) Jean Jacques BOURDIN
Thèmes abordés Lancement du Chèque Santé
Regarder l’extrait du journal
https://chequesante.com/bourdin-direct-cheque-sante-rmc-bfmtv/

2015
02/01

Lien cliquable

TF1 LCI

Ostéopathe, dentiste, coach, diététicien... voici à quoi pourra vous servir le chèque santé

Émission Journal télévisé

Résumé Il fonctionne quasiment comme un ticket restaurant. Le «chèque santé» est lancé à partir d'aujourd'hui. Mode d'emploi.

Durée 3' 08s

Heure de diffusion 9h47

Thèmes abordés Ostéopathe, dentiste, coach, diététicien... voici à quoi pourra vous servir le chèque santé

Regarder l'extrait du journal

http://lci.tf1.fr/economie/consommation/osteopathe-dentiste-coach-dieteticien-voici-a-quoi-pourra-vous-8541196.html

2015
02/01

Lien cliquable

TF1 LCI

Le chèque santé est arrivé

Émission Journal télévisé

Résumé Après le chèque-vacances ou le ticket-restaurant , le chèque-santé est disponible depuis le 1er janvier. Cet avantage en nature pourra être offert par l'employeur à ses salariés qui l'utiliseront pour payer des actes non remboursés par la Sécurité sociale ou la Mutuelle.

Durée 56'
Heure de diffusion 9h06
Thèmes abordés Le chèque santé est arrivé

Regarder l'extrait du journal
http://videos.tf1.fr/infos/2014/le-cheque-sante-est-arrive-8541186.html?xtmc=cheque%20sante&xtcr=2

2015
02/01

Lien cliquable

LCI

Lancement du Chèque Santé

Émission Journal télévisé

Résumé Le chèque santé est entré en vigueur le 1er janvier. Ces titres prépayés permettent le financement des frais non pris en charge jusqu'alors. Ce dispositif est défiscalisé et exonéré de charges sociales et patronales à hauteur de 158 euros par an et par salarié.

Durée 3' 08s
Heure de diffusion 10h03
Thèmes abordés Lancement du Chèque Santé

Regarder l'extrait du journal

http://videos.tf1.fr/infos/2014/le-cheque-sante-est-disponible-8541210.html?xtmc=cheque%20sante&xtcr=3

LE JOURNAL
LE CHÈQUE SANTÉ FAIT SES GRANDS DÉBUTS
L'EMPLOYEUR PEUT OFFRIR À SES SALARIÉS UN CRÉDIT
DE 158 EUROS PAR AN POUR SES DÉPENSES DE SANTÉ
LCI

2015
02/01

Lien cliquable

TF1

Lancement du Chèque Santé

Émission Journal télévisé

Résumé Le chèque santé lancé par une PME de Montpellier est disponible depuis le 2 janvier. Il devrait permettre aux Français d'avoir un complément de prise en charge de facturation pour les praticiens qui ne sont pas remboursés par la sécurité sociale comme les ostéopathes ou les diététiciens.

Durée 2'
Heure de diffusion 13H40
Thèmes abordés Lancement du Chèque Santé

Regarder l'extrait du journal
http://videos.tf1.fr/jt-13h/2015/cheque-sante-a-quoi-va-t-il-servir-8541312.html?xtmc=cheque%20sante&xtcr=4

CHEQUE SANTE

2015
02/01

Lien cliquable

RMC

Lancement du Chèque Santé

Émission Matinale 7h50

Durée 5’
Heure de diffusion 7h50
Journaliste(s) Jean Jacques BOURDIN
Thèmes abordés Lancement du Chèque Santé

Ecouter l’interview
https://www.youtube.com/watch?v=JrcRkO-Ziwk

CHEQUE SANTE

2015
02/01

Lien cliquable

EUROPE 1

Lancement du Chèque Santé

Émission Le grand direct - Morandini

Durée 3’30s
Heure de diffusion 11h40
Journaliste(s) Jean-Marc Morandini
Thèmes abordés Lancement du Chèque Santé

Ecouter l’interview
https://www.youtube.com/watch?v=qJ0tqsLbU_E

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN.fr

NEWS

2015
19/05

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN

Biarritz expérimente le sport sur ordonnance pour les patients sédentaires

Biarritz expérimente le sport sur ordonnance pour les patients sédentaires

Un programme de prescription médicale de l'activité physique et sportive sera expérimenté à Biarritz et ses environs pendant 6 mois par quelques dizaines de médecins généralistes (22 aujourd'hui, formés dans le cadre du DPC).

À la différence des expérimentations pionnières de Strasbourg, Blagnac ou encore Château-Thierry, qui s'adressent à des patients souffrant de pathologies chroniques, le programme piloté par l'association Biarritz sport santé (BSS) se concentre sur la prévention primaire, en ciblant des personnes en bonne santé, mais sédentaires. *« Si on ne fait rien, d'ici à 2030 25 % des Français et 29 % des Françaises seront obèses selon l'Organisation mondiale de la santé* », rappelle le président de BSS, le Pr Gérard Saillant.

Concrètement, le médecin généraliste, à l'occasion d'une consultation lambda, identifie un potentiel bénéficiaire de ce parcours. *« On cherche le patient sédentaire, un peu volontaire, et qui gagnerait à pratiquer une activité physique »,* explique le Dr Guillaume Barucq, acteur de l'expérimentation et adjoint du maire de Biarritz en charge de l'environnement et de la

CHEQUE SANTE

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN .fr

NEWS 2015 19/05

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN

Biarritz expérimente le sport sur ordonnance pour les patients sédentaires

santé. Le médecin remet au patient un podomètre et un *« Pass'Sport santé »*. Une semaine plus tard, il revoit le patient au cours d'un entretien d'évaluation, et l'oriente vers une activité physique, libre, ou vers l'association BSS qui propose un entretien d'une heure trente avec un éducateur médico-sportif et un bilan avec un diététicien. Un programme sportif adapté, d'une durée de 12 semaines, est établi, et la personne peut s'inscrire dans l'une des 7 associations sportives partenaires.

Financement public-privé

La seconde originalité du programme tient à un montage financier mixant le public et le privé, permettant d'élargir la proposition au-delà des malades chroniques. L'association BSS, soutenue par la mairie de Biarritz depuis sa création en 2009, bénéficie pour cette expérimentation du partenariat financier du Groupe Pasteur Mutualité et la start-up Care Labs, éditeur du Chèque Santé, mais aussi de l'appui de l'agence régionale de santé d'Aquitaine, de la CPAM (pour le bilan nutrition) et de l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES).

L'entretien d'évaluation, non remboursé par la Sécu, est payé au médecin 25 euros par BSS, grâce à Pasteur Mutualité et au Chèque Santé. Ces deux acteurs permettent aussi à BSS de financer à hauteur de 50 euros chaque club sportif partenaire qui compte dans son équipe au moins un éducateur formé au sport santé. Le patient doit s'acquitter d'un forfait de 10 euros pour les 12 semaines.

Entre 250 et 500 patients (une dizaine par médecin) pourraient bénéficier de cette expérimentation, qui reviendrait à 15 000 ou 20 000 euros sur 6 mois (sur 150 000 euros de budget annuel de l'association). Une première évaluation sera présentée le 11 décembre lors des rencontres de Biarritz, avant une possible extension à l'ensemble de l'agglomération côte Basque Adour (ACBA).

Vers un Vidal du sport

L'ancienne ministre des Sports Valérie Fourneyron, qui fut l'élève du Pr Saillant, s'est *« réjouie de cette innovation »*, qui fait écho à son amendement au projet de loi de santé. *« Cet amendement (qui prévoit la prescription d'une activité physique aux patients en ALD), se concentre sur la prévention tertiaire : c'est une première étape indispensable, qui va permettre de faire travailler ensemble les ARS, le mouvement sportif, les universités, les mutuelles, les CPAM, pour développer des réseaux sport santé bien-être »*, a-t-elle commenté.

Le projet biarrot a été salué par un autre ancien ministre des Sports, Alain Calmat. En tant que président de la commission médicale du Comité national olympique et sportif français, il a indiqué qu'un travail était en cours au sein des disciplines sportives pour élaborer des protocoles de prévention primaire, qui pourront être mis à disposition des prescripteurs, comme un *« Vidal du sport »*.

Source : Lequotidiendumedecin.fr

CHEQUE SANTE

Protection sociale
INFORMATIONS

NEWS
2015
01/04

Santé

Chèque Santé prend son envol

Le 13 mars, moins d'un an après sa création, la start-up Care Labs, qui commercialise Chèque Santé, a levé 2 M€.

Créée en juin 2014 par dix entrepreneurs sociaux, Care Labs se fixe pour objectif de *« fluidifier et faciliter l'accès à la santé pour tous »* en tirant parti des opportunités offertes par le numérique, explique son président, **Vincent Daffourd**. Le projet a séduit quatre fonds d'investissement, permettant à la SAS, qui s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire, de lever 2 M€ en phase d'amorçage. De quoi porter ses effectifs à 30 personnes dès 2015 et envisager un chiffre d'affaires de 6 M€ à l'horizon 2017, ce qui correspond au déploiement de son produit phare, Chèque Santé *(PSI n° 943)*, auprès de 600 000 bénéficiaires. Titre prépayé dématérialisé dédié aux prestations de santé non remboursées par la Sécurité sociale, Chèque Santé, qui n'admet pas de date de péremption, s'appuie sur CarePay, *« premier porte-monnaie électronique santé 100 % sécurisé et normé Asip Santé »*, vante l'entreprise, qui a livré en mars ses premiers Wallets Chèques Santé à des collectivités territoriales désireuses de proposer cette offre innovante de prévention à leurs agents.

Quelque 12 000 praticiens (ostéopathes, chiropracteurs, diététiciens, nutritionnistes, enseignants en activité physique adaptée, pharmaciens, infirmiers, chirurgiens-dentistes, opticiens, etc.) sont affiliés à Chèque Santé et Care Labs en vise 110 000 d'ici fin 2015 sur une cible de 300 000. En signant une convention avec l'entreprise, ils sont assurés d'être payés sous 48 heures. En discussion étroite avec des assureurs complémentaires, la start-up escompte officialiser de premiers partenariats dès ce semestre. D'ores et déjà, Chéque Santé est intégré dans l'offre de Domplus *(PSI n° 968)* qui est elle-même une émanation d'AG2R La Mondiale et de PRO BTP.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN .fr

NEWS

2015
23/02

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN

Le Chèque Santé dans les cabinets dentaires

Chèque santé, le « ticket resto » de la prévention

Premier titre prépayé dédié aux actes non couverts par la Sécurité sociale, le « Chèque santé » permet notamment aux entreprises et mutuelles de financer des actions de prévention pour leurs salariés ou adhérents. Accessible sur ordinateurs ou Smartphones, ce service promet aux professionnels des règlements d'honoraires rapides et sécurisés.

Alors

que le tiers payant généralisé cristallise les tensions, un outil de paiement innovant pourrait recevoir un accueil plus favorable en offrant aux praticiens une nouvelle source de rémunération pour les actes de médecine préventive. Avec le lancement officiel du « Chèque santé » en janvier dernier, Vincent Daffourd, président de la société Care Labs, a d'abord voulu créer *« un pouvoir d'achat sanctuarisé santé prévention et bien-être »* pour les Français. Ce « Chèque santé » s'inscrit toutefois dans un périmètre précis : *« il concerne exclusivement des prestations qui ne sont pas couvertes par la Sécurité sociale et dont le reste à charge est intégral »*, souligne-t-il. Le « Chèque santé » peut être offert aux salariés d'entreprises comme de simples « chèques cadeaux ». Le montant est plafonné à 158 euros, uniquement si la société souhaite bénéficier d'avantages fiscaux. Les entreprises, collectivités ou complémentaires peuvent également proposer ces chèques à leurs bénéficiaires sous la forme d'un porte-monnaie électronique dont le montant est totalement libre.

50 spécialités

À ce jour, 12 000 professionnels sont inscrits sur l'annuaire de « Chèque santé », *« dont près d'un quart de médecins »*, précise Vincent Daffourd. Au total, une cinquantaine de spécialités sont répertoriées : médecins spécialistes ou omnipraticiens, kinésithérapeutes, ostéopathes, chirurgiens-dentistes, psychologues, nutritionnistes, coach-sportifs… Le « chèque santé » peut même servir à l'achat d'objets santé connectés en pharmacie, dans un premier temps dans le cadre du groupement d'officines PHR.

Paiement sous 48 heures

Afin d'offrir ce nouveau mode de paiement à ses patients, quelques minutes suffisent pour s'inscrire par le biais du site web « praticien.chequesante.com ». Le « Chèque santé » est une solution de paiement entièrement dématérialisée qui peut être facilement utilisée via une interface web sur ordinateur ou une application pour Smartphone ou tablette téléchargeable gratuitement. Il suffit alors d'entrer le code « Chèque santé » du patient présent sur le téléphone de ce dernier ou sur une carte prépayée. L'application mobile propose également une

CHEQUE SANTE

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN .fr

NEWS 2015 23/02

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN

Le Chèque Santé dans les cabinets dentaires

solution de paiement sans contact où il s'agit de « flasher » un QR Code. Les règlements d'honoraires sont garantis sous 48 heures et réalisés par virement. Pour un professionnel inscrit au répertoire ADELI ou RPPS, le coût de ce service est de l'ordre de 3 % en frais de gestion sur le prix de la consultation. Ce service est sans aucun engagement et peut être résilié sous sept jours. En revanche, les partenaires de « Chèque santé » s'engagent à accepter ce mode de paiement dans la mesure où la prestation est conforme aux conditions générales d'utilisation du dispositif.

Des médecins séduits

Rhumatologue

et médecin du sport libéral à Boulogne-Billancourt, le Dr Christophe Delong s'est laissé tenter par le Chèque santé, *« Aujourd'hui, j'y vais à la fois pour voir et parce que j'y crois. C'est une bonne initiative »*, confie-t-il. *« Ce qui m'intéresse beaucoup, c'est l'aspect prévention parce que je trouve qu'il y a trop de conseils de coaching qui sont laissés un petit peu aux mains de n'importe qui »*, souligne le Dr Delong. Pneumologue, spécialiste du sommeil et médecin du sport, le Dr Mathieu Desplan, accepte également les règlements en « Chèque santé » tout comme ses cinq autres confrères de la maison de santé des « 4P » de Montpellier, un projet pilote dédiée à la prévention. *« Pour moi, le chèque santé arrive au bon moment dans un contexte où l'État favorise de façon indirecte des mesures qui vont contre la prévention santé et pour une médecine curative de plus en plus onéreuse »*, considère-t-il.

Pour le Dr Delong comme le Dr Desplan, le coût *« relativement anodin »* de ce service ne devrait pas constituer un frein important à son adoption par les médecins. Mais pour que ce chèque santé ait un réel impact en matière de prévention, *« il va surtout falloir que cela s'insère dans les habitudes de l'ensemble des acteurs »* conclut le Dr Delong.

Le Quotidien du Médecin du 23/02/2015

Le CHIRURGIEN DENTISTE

NEWS 2015 19/02

LE CHIRURGIEN DENTISTE DE FRANCE

Le Chèque Santé dans les cabinets dentaires

Après les chèques déjeuners, les chèques vacances, les chèques emploi service universel (Cesu) et les chèques cadeaux, voici les chèques santé. Il s'agit de titres prépayés propres au domaine de la santé, auxquels les chirurgiens-dentistes seront - peut-être - bientôt confrontés.

Chèques santé

Les chèques santé dans les cabinets dentaires

Édités depuis le 1er janvier 2015 par la société Care Labs, une start-up montpelliéraine, les chèques santé sont des titres prépayés dédiés aux prestations de santé non remboursées par la Sécurité sociale et les mutuelles : ils peuvent être utilisés pour régler les restes à charge sur tous types de soins (optiques, dentaires…) ainsi que les prestations non prises en charge (ostéopathie, diététique, psychothérapie…). Ils sont financés par les entreprises (qui bénéficient dès lors d'une exonération de charges), les comités d'entreprise ou les collectivités publiques à l'attention de leurs salariés, leurs usagers ou leurs agents. Le montant maximum de ces titres (défiscalisés) est plafonné à 158 euros par an et par personne (pour 2015), sans date limite d'utilisation. Près de 40 000 utilisateurs sont attendus pour la première année de lancement des chèques santé.

500 chirurgiens-dentistes inscrits

« Tous les professionnels de santé diplômés d'État disposant d'un numéro Adeli ou RPPS peuvent, gratuitement, s'inscrire pour participer à ce dispositif via le site Internet https://chequesante.com/ », explique Vincent Daffourd, fondateur de Care Labs. D'après lui, un peu plus de 12 000 praticiens ont d'ores et déjà sauté le pas : pharmaciens, biologistes, ostéopathes… mais aussi près de 500 chirurgiens-dentistes. Les détenteurs de chèques santé peuvent connaître le nom et les coordonnées des professionnels qui acceptent ces moyens de paiement grâce à un annuaire figurant sur le site ou grâce à une application mobile dédiée qui, par géolocalisation, permet de trouver le praticien le plus proche et réserver leur consultation.

Un système dématérialisé

Le système fonctionne entièrement par voie dématérialisée : les bénéficiaires des chèques disposent d'une application mobile spécifique, d'une carte à puce ou d'un code à imprimer. Au moment de régler, les patients entrent dans l'application le montant à payer et tapent un code personnel. Les professionnels de santé, qui doivent disposer de l'application (téléchargeable gratuitement sur l'Apple Store ou l'Android Market), scannent le QR code qui s'est affiché sur le Smartphone de leurs patients. Si ces derniers possèdent une carte ou un code à imprimer, tout se fait par Internet via le site du service.

« Les praticiens reçoivent leur règlement sous quarante-huit heures, précise Vincent Daffourd. *Il ne leur est facturé, pour ce service, que 3 % de frais administratifs et bancaires calculés sur la somme encaissée en chèques santé. »* Ils bénéficient en outre, selon la périodicité qu'ils choisissent, d'un relevé de toutes les transactions effectuées par chèque santé ainsi que d'un historique des paiements.

> « Le système fonctionne entièrement par voie dématérialisée »

Discussions avec les mutuelles

Ce nouveau dispositif, pour l'heure unique en France, pourrait connaître un certain essor dans les mois à venir. Il a en effet fait l'objet d'une large couverture média et d'un certain nombre de récompenses diverses et variées pour son caractère novateur dans le secteur sanitaire, telles que le deuxième prix des Tremplins de la santé mobile 2015, organisés le 26 janvier dernier par la société Dmd Santé ainsi que les prix Start-up et Club digital santé à l'occasion du Festival Com santé 2015. L'entreprise Care Labs est, en outre, en pleine négociation avec certaines mutuelles afin que ces dernières incluent les chèques santé dans leurs forfaits et les proposent à leurs adhérents.

> Les praticiens reçoivent leur règlement sous quarante-huit heures. Il ne leur est facturé, pour ce service, que 3 % de frais administratifs et bancaires calculés sur la somme encaissée en chèques santé, *précise Vincent Daffourd*

Laura Chauveau

« Un nouveau paradigme »
Vincent Daffourd, fondateur de Care Labs

« Le système de santé de notre pays fonctionne très bien. Il est toutefois confronté à une nécessaire responsabilisation des patients. Il est en outre quasi exclusivement basé sur le curatif. Il est important de changer de modèle et c'est aussi notre rôle, en tant que start-up, de faire bouger les lignes. Notre objectif est d'apporter aux Français un crédit supplémentaire pour leurs soins de santé et ce, à travers un nouveau paradigme : ce sont aux employeurs de financer, en plus des charges sociales qu'ils paient déjà au profit de la Sécurité sociale, un crédit en chèques santé pour que leurs salariés puissent être de meilleurs acteurs de leur santé, en amont du risque et donc en préventif. »

Avis de la CNSD

Entre solvabilisation et marchandisation ?

« La mise en œuvre des chèques santé n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, souligne Lisiane Hervet, trésorière générale adjointe de la CNSD. *Ils répondent par ailleurs à un besoin de soin et de prévention de la population de l'Hexagone. »* Toutefois, ce qui laisse la CNSD encore quelque peu circonspecte, c'est que ces chèques santé ont été mis en place sans information et sans concertation avec les praticiens… *« Ces chèques sont le signe évident de l'évolution vers une marchandisation de la santé, conséquence du désengagement de l'Assurance maladie et des mutuelles dans la prise en charge des soins*, poursuit Lisiane Hervet. *Nous entrons dans l'ère de la financiarisation de la santé. »*

Celle-ci est en effet devenue un enjeu pour les entreprises du numérique (du type Google, Apple, Facebook et Amazon qui investissent largement dans ce secteur) et de la e-santé, comme Care Labs, qui souhaitent conquérir ce nouveau marché. Pour Lisiane Hervet, il faut faire *« attention à ne pas trop dématérialiser la santé »*. Laquelle est également devenue un atout pour les entreprises, tous secteurs confondus, qui peuvent aujourd'hui, grâce aux chèques santé, faire de la santé et du bien-être un argument RH pour séduire leurs futurs employés et fidéliser ceux déjà engagés. Par ailleurs, si les chèques santé peuvent effectivement présenter un intérêt en termes de santé publique, force est de constater qu'ils bénéficient à ceux qui ont un emploi et, de fait, pas à ceux qui en auraient le plus besoin (retraités, chômeurs etc.) alors même qu'à compter du 1er janvier 2016, tous les salariés bénéficieront d'une mutuelle obligatoire par le biais de leur entreprise…

CHEQUE SANTE

L'INFIRMIÈRE libérale MAGAZINE

NEWS 2015 03/02

L'INFIRMIERE LIBERALE MAGAZINE

Les Chèque Santé, une aide aux soins et à la prévention

en bref

Justice

Mort sous dialyse

Quatre mois de prison avec sursis ont été requis contre une Idel pour la mort d'une patiente lors d'une dialyse prise en charge par une association dans un hôpital. « *Lorsque l'alarme de la machine d'autodialyse retentit, une première fois, puis une seconde fois, l'infirmière a choisi de redémarrer la machine. Pour le procureur, elle aurait dû (…) déchirer le champ stérile opaque qui protégeait la dialyse (…). Elle aurait vu* » que le patient « *se vidait de son sang* », rapporte *La Dépêche du midi* (cf. bit.ly/15f1q01). « *Cette infirmière n'a fait que suivre un protocole établi* », selon son avocat. Délibéré le 10 mars.

État / Pharma

«Opération mains propres»

« *Construire un mur parfaitement étanche entre les intérêts privés et la décision publique dans le domaine de la santé.* » Tel est le sens d'une « *opération mains propres* » lancée début janvier dans le journal *Libération* par des parlementaires (en majorité écologistes) et des professionnels de santé, qui dénoncent notamment « *la collusion entre l'État et les groupes pharmaceutiques* » (bit.ly/1wz6lK8).

Précision

Le DPX quatre ans après…

Le 1er mars, cela fera quatre ans que le Di-Antalvic a été retiré du marché. Longtemps star des armoires à pharmacie, il fait encore partie de la mémoire collective, puisque nous l'avons cité dans notre Point sur l'hypoglycémie du dernier numéro (*pp. 46-47*)… Le DPX (dextropropoxyphène), un antalgique de palier 2 (et non un anti-inflammatoire comme nous l'avons écrit), était en effet pourvoyeur d'hypoglycémie, au même titre par exemple que l'AINS indométacine.

INNOVATION

Les **chèques santé**, une aide aux soins et à la prévention

MODE D'EMPLOI > Opérationnels depuis janvier, les chèques santé sont utilisables auprès de divers professionnels.

Les employeurs et les comités d'entreprise peuvent désormais offrir des chèques santé, tout comme ils le font déjà pour des chèques restaurant ou des chèques vacances. Ces chèques santé permettent uniquement de régler les consultations, produits et prestations non pris en charge par la Sécurité sociale ou par la mutuelle du patient. Les créateurs, Vincent Daffourd (porteur du projet) et son kinésithérapeute respiratoire, Guillaume Gallois, espèrent aussi qu'ils seront utilisés comme une solution informatique modernisée d'allocation à des usagers en situation précaire. « *Les collectivités peuvent ouvrir, par exemple via un centre communal d'action sociale, un compte individuel et nominatif pour le bénéficiaire, du montant de leur choix*, précise Vincent Daffourd. *Ce crédit santé permet de s'assurer que l'aide allouée est strictement utilisée dans un parcours fléché répondant au besoin du bénéficiaire : par exemple, rendez-vous chez un ostéopathe, éducation thérapeutique auprès d'une infirmière libérale, etc.* ».

Chaque fois que les praticiens encaissent un chèque santé (garantie de paiement sous 48 heures), ils payent uniquement un prélèvement pour frais de gestion n'excédant pas 3 %.

Marie Yseult Arlen s'est inscrité sur chequesante.com et fait partie des premières Idels à pouvoir accepter les chèques santé .

Pour les Idels aussi

Marie Yseult Arlen, Idel dans les Pyrénées-Orientales, qui fait de la consultation infirmière au cabinet et à domicile, s'est déjà inscrite gratuitement sur la plateforme Internet*. « *En France, on est encore trop dans l'image d'une Idel simple exécutante d'actes techniques curatifs*, explique-t-elle. *Il faudrait être davantage dans le prendre soin, dans un esprit de réflexion et de prévention.* » « *Pour que cette belle idée de chèque santé devienne une réalité au bénéfice de tous, il faut se mobiliser et adhérer dès maintenant*, conclut Vincent Daffourd. *Les employeurs n'ont aucun montant minimum à souscrire. Fin décembre, une centaine d'organismes payeurs s'étaient déjà pré-inscrits ainsi que quelque 10 000 professionnels partenaires. Nous croyons en l'extension progressive de ce réseau. Nous espérons même que des bénéficiaires iront jusqu'à parrainer leurs propres praticiens de santé locaux !* » ✤

CHANTAL BÉRAUD

* Inscription gratuite sur chequesante.com (espace praticien). Réponse à toute question au 04 67 83 14 58.

CHIFFRES CLÉS

- **Environ 35 %** de Français renoncent à des soins par manque de moyens.
- **Six cents euros par an** restent à la charge des ménages après remboursement.
- **300 000 professionnels de santé** et thérapeutes (ostéopathes, psychologues, nutritionnistes…) environ ne sont pas remboursables.

CHEQUE SANTE

Montpellier Méditerranée Métropole

NEWS 2015 02/02

LE MAGAZINE DE LA METROPOLE

Un titre prépayé chez le médecin // Chèque Santé

INNOVATIONS

Objectif bien-être

Comment réduire son stress, sa fatigue, mieux vieillir, mieux se soigner ou trouver des astuces pour mieux manger ? Tout le monde a déjà été confronté à l'une de ces questions afin de préserver sa santé et rester en forme. Des entreprises et des start-up locales répondent à ces attentes en proposant des services innovants. Découverte de quelques-uns de ces outils qu'elles imaginent, créent et commercialisent.

La solution e-DENT permet d'effectuer un diagnostic bucco-dentaire à distance.

Une prise de sang sans aiguille // Spot to Lab

La prise de sang classique, c'est fini… ou presque ! Spot to Lab, une jeune entreprise locale accompagnée par le BIC, propose un nouveau kit de prélèvement sanguin permettant de détecter les hépatites B et C, ainsi que le VIH ou encore la Syphilis. «*L'aiguille et la seringue sont remplacées par une lancette, à l'instar de celle utilisée par les patients diabétiques, et un buvard pour recueillir le sang*», explique Karine Hirtz, PDG de Spot to Lab. Les professionnels de santé pouvant se blesser dans l'exercice de leurs fonctions sont eux aussi concernés. Les échantillons de sang sont ensuite analysés dans un laboratoire comme lors d'une prise de sang. Cette année, l'entreprise souhaite se développer sur le marché britannique et, dans quelques années, en Allemagne, tout en continuant d'élargir le nombre de pathologies détectables grâce à ce kit.

spot-to-lab.com

© Spot to Lab

Le prélèvement se fait à l'aide d'une lancette aussi utilisée par les diabétiques.

Une «officine» en ligne // 1001Pharmacies

Implanté sur le parc d'activités Eurêka, le site internet 1001 Pharmacies offre à des milliers de consommateurs la possibilité d'acheter à distance des produits médicaux et de parapharmacies. «*70% de nos clients sont de jeunes mères qui, après la naissance de leur enfant, n'ont plus le temps d'aller faire leurs courses*, explique Cédric O'Neill, co-fondateur et Président de 1001 Pharmacies, qui s'appuie sur un réseau de 500 pharmacies dans toute la France. *Elles se tournent donc vers internet pour faire leurs achats, notamment pour les couches, le lait maternel, les petits pots…*». Fin 2014, au cours d'une mission d'affaires organisée par Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier, 1001 Pharmacies a conclu un partenariat de trois ans avec une entreprise chinoise de pharmacie en ligne.

1001pharmacies.com

Se rééduquer avec les jeux vidéo // NaturalPad

Ludiques, ils le sont. Mais leur objectif est avant tout thérapeutique. Les jeux vidéo développés par NaturalPad apportent une aide précieuse aux personnels soignants et permettent de prolonger les séances de rééducation à l'hôpital et celles réalisées ensuite à domicile. Depuis deux ans, le Département de chirurgie physique et de réadaptation au CHRU de Montpellier est un utilisateur fidèle d'Hammer & Planks. Un jeu de tir permettant aux patients hémiplégiques[1] de travailler leur équilibre. «*Nos jeux possèdent un vrai scénario et un gameplay travaillé. Ils sont conçus en collaboration avec des professionnels de santé afin de faciliter au mieux les soins et la récupération* », explique Antoine Seilles, PDG de NaturalPad.

(1) Paralysie d'une ou plusieurs parties du corps d'un seul côté.

naturalpad.fr

© Natural Pad

De vrais jeux vidéo pour accompagner les patients dans leur rééducation.

Bénéficier d'un diagnostic dentaire à distance // e-DENT

Nicolas Giraudeau, chirurgien-dentiste au CHRU de Montpellier, a mis au point une caméra utilisant une lumière fluorescente permettant d'établir un diagnostic bucco-dentaire à distance et de qualité. «*Cette solution de télémédecine, unique en Europe à ce jour, représente un réel intérêt de santé publique puisqu'elle s'adresse notamment aux personnes en perte d'autonomie (résidents de maisons de retraite ou centres spécialisés), aux militaires en mission à l'étranger ou même aux personnes habitant dans des zones isolées*», explique Nicolas Giraudeau. Seule contrainte : être équipé de cette caméra. Actuellement en phase de test dans des maisons de retraite de la région et à la Maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone, e-DENT compte déjà de nombreuses sollicitations en France et à l'étranger.

Un titre prépayé chez le médecin // Chèque Santé

Après les tickets restaurants, les chèques cadeaux et les chèques vacances, c'est au tour du chèque santé de conquérir les entreprises. Un dispositif, intégralement financé par l'employeur (158 euros maximum par an et par salarié) et exonéré de charges, dont on doit la paternité à l'entreprise Care Labs, soucieuse «*d'inciter les salariés à prendre en charge leur santé avant d'être malades*», précise le PDG Vincent Daffourd. Sous la forme d'une carte à puce ou d'une application smartphone, le salarié règle directement chez son médecin généraliste, dentiste ou ostéopathe (à condition que celui-ci soit souscripteur du service) les frais non pris en charge par la Sécurité Sociale et sa mutuelle. Un mois après le lancement du chèque santé, 10 000 professionnels en France sont partenaires et l'entreprise espère séduire 40 000 salariés utilisateurs d'ici la fin de l'année.

chequesante.com

© Chèque Santé

DOSSIER
La santé a de l'avenir

Partagez vos idées en ligne sur
noscitoyens.montpellier.fr

Des services publics innovants :

La téléalarme : un outil de prévention

Du District de Montpellier jusqu'à Montpellier Méditerranée Métropole, la téléalarme n'a pas pris une ride ! Grâce à ce pendentif, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées peuvent alerter les secours 24h/24 et 7j/7 en cas de difficultés ou d'incident. Sur le territoire, 1 500 personnes utilisent quotidiennement ce dispositif proposé par la Métropole.

Retrouver son autonomie grâce à l'«Étape»

Le Pôle Autonomie Santé de Lattes, appelé l'Étape, est un service public gratuit créé par la municipalité de Lattes. Les personnes en perte d'autonomie y sont conseillées et peuvent tester les dernières innovations technologiques permettant le maintien à domicile : des téléphones fixes et portables adaptés, des ustensiles de cuisine, de la domotique…

Le CHIRURGIEN DENTISTE

NEWS 2015 17/01

LE CHIRURGIEN DENTISTE DE FRANCE

Lancement d'un Chèque Santé

Le CHIRURGIEN DENTISTE de FRANCE
N° 1646-1647 DU 15 - 22 JANVIER 2015
GRANDE MANIFESTATION NATIONALE
NON A LA MARCHANDISATION DE LA SANTE BUCCO-DENTAIRE
TOUS À PARIS
LE JEUDI 22 JANVIER

Brèves

RÉFORME DES ORGANISMES DE GESTION AGRÉÉS

Un nouveau coup porté aux professions libérales

Alors que le Président de la République s'est engagé à ne pas créer d'impôt supplémentaire à partir de 2015, son gouvernement joue d'un moyen détourné pour « taxer » toujours plus les professions libérales. À la suite de la publication d'un rapport de la Cour des comptes, l'avantage fiscal lié à l'adhésion des libéraux réalisant moins de 32 900 euros de chiffre d'affaires à un organisme de gestion agréé (AGA), a été remis en cause. Dans le texte définitif de la loi de finances pour 2015 figure également la suppression du délai de prescription augmenté à 3 ans au lieu de 2 actuellement. Cette mesure impactera principalement les professions libérales. L'UNAPL a dénoncé par communiqué de presse cet acharnement de Bercy sur une catégorie professionnelle.

Lancement d'un « chèque santé »

La société Care Labs a lancé en ce début d'année un système de « chèque santé » qui permet de payer des prestations de santé non remboursables par l'Assurance maladie ou la complémentaire.
Ces « chèques santé » peuvent être distribués par des entreprises, des comités d'entreprise, des collectivités, des mutuelles, des associations ou encore des services sociaux.
Une centaine d'organismes se sont pré-inscrits pour proposer ce service. Les bénéficiaires pourront s'en servir auprès d'environ 10 000 professionnels partenaires, a indiqué la société Care Labs. Aucun équipement spécifique n'est nécessaire pour leur utilisation mais 3 % de participation aux frais de traitement bancaire seront prélevés sur la part des honoraires encaissés en chèques santé.

COTISATION ASM

Le paiement en 4 fois toujours possible

Certaines Urssaf ont pris l'initiative, contraire à la réglementation concernant les professionnels et auxiliaires médicaux (PAM), d'appeler la cotisation ASM (avantage social maladie) en une seule fois avec comme échéance le 5 février 2015. Si vous êtes concerné, la CNSD met à votre disposition une lettre type vous permettant de continuer à payer cette cotisation en 4 échéances. Ce document est à retourner en lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR).

Plus d'info et lettre type à télécharger sur cnsd.fr

A-t-on le droit de créer une page Facebook pour son cabinet ?

Non, car la charte ordinale applicable à Internet est très restrictive. Il faut un nom de domaine en chirurgiens-dentistes.fr. Outre l'interdiction d'utilisation dans l'adresse web d'un pseudonyme, d'un nom de fantaisie, d'un lieu géographique, qui est interdite, le Conseil national considère que les publications peuvent comporter des dérives de type publicitaire pour un public non averti. Or un compte Facebook n'a pour autre finalité que d'améliorer le référencement et donc d'accroître la clientèle. Cela constitue une nouvelle violation des dispositions de l'article R. 4127- 57 du code de la Santé publique prohibant le détournement ou la tentative de détournement de clientèle.

CHEQUE SANTE

Journal des Maires
ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

NEWS 2015 10/01

LE JOURNAL DES MAIRES

Lancement des Chèque Santé

ZOOM INNOVATION

Lancement des Chèques Santé

Les employeurs et comités d'entreprise font déjà bénéficier leurs salariés de chèques vacances, chèques restaurant... Depuis janvier 2015, ils peuvent aussi offrir des Chèques Santé !

Ce nouveau produit est né de l'expérience personnelle de Vincent Daffourd (porteur du projet) et de son kinésithérapeute respiratoire, Guillaume Gallois. Les deux hommes constatent en effet que de nombreuses prestations sont peu ou pas du tout remboursées par la Sécurité sociale et les mutuelles. « C'est vrai pour la nutrition, la psychologie, la consultation de tabacologie, énumère Vincent Daffourd. Pour d'autres soins, comme pour une prothèse dentaire, le reste à charge à payer par le patient est élevé. » L'objectif est également de privilégier le passage « du tout curatif au tout préventif ».

Les professionnels de santé sont donc invités à s'enregistrer gratuitement sur une plateforme Internet. Chaque fois qu'ils perçoivent un chèque santé (garanti de paiement sous 48 heures), ils payent uniquement un prélèvement pour frais de gestion n'excédant pas 3 %. La même démarche[1] doit être suivie par les employeurs (privés ou publics). « Un maire qui souhaite faire bénéficier un agent d'un chèque santé de 50 euros paiera donc 51,50 euros », illustre Vincent Daffourd. Car ce dispositif est exonéré de toute charge pour un salarié, à hauteur de 156 euros par an et par acte[2]. Le créateur espère aussi que les Chèques Santé seront utilisés comme une solution informatique modernisée d'allocation à des usagers en situation précaire.

▲ Le Chèque Santé est né de l'expérience personnelle de Vincent Daffourd (porteur du projet) et de son kinésithérapeute respiratoire, Guillaume Gallois.

Un crédit santé

« Les collectivités peuvent ouvrir aux bénéficiaires, via un centre communal d'action sociale ou d'autres acteurs sociaux, un compte individuel et nominatif du montant de leur choix. Ce crédit santé permet de s'assurer que l'aide allouée est strictement utilisée dans un parcours de santé fléché, répondant au besoin du bénéficiaire : par exemple, rendez-vous chez un ostéopathe, éducation thérapeutique par une infirmière libérale, etc. » Le bénéficiaire accède à son crédit grâce à une application sur son smartphone ou avec une carte sécurisée personnalisable (blason, logo d'une collectivité...).

Care Lab SAS, start-up créée en juin 2014, bénéficie déjà de l'intérêt de nombreux responsables. Caroline Navarre, chef d'entreprise et conseillère municipale à la Mairie de Montpellier, trouve « l'idée excellente, pleinement en phase avec ce que l'on attend du développement de l'e-santé, pour répondre aux besoins de prévention mais aussi de bien-être de la population ». « Pour que cette belle idée devienne une réalité au bénéfice de tous, il faut se mobiliser et adhérer dès maintenant, conclut Vincent Daffourd. Il n'y a aucun montant minimum à souscrire et les Chèques Santé ne comportent pas de date de validité, de manière à être utilisables au fur et à mesure de l'extension du réseau. Nous espérons même que des bénéficiaires puissent parrainer leurs propres professionnels de santé locaux ! »JDM

Chantal Béraud

PHOTOS © OLIVIER MAYNARD ET ISABELLE PERRIN

NOTES

1. Inscription en quelques minutes sur http://chequesante.com (espace employeur). Réponse à toute question au 04 67 83 14 58.
2. Circulaire ACOSS n° 2011-0000024 relative au cadre juridique des cartes et chèques cadeaux.

CHEQUE SANTE

7 OFFICIEL

NEWS

2015
06/01

7 OFFICIEL

Les entreprises qui font l'actu

Vincent Daffourd, dirigeant de Care Labs © DR

LES ENTREPRISES QUI FONT L'ACTU

CHÈQUE SANTÉ®, VERS LES 40 000 BÉNÉFICIAIRES EN 2015

Fin décembre, la start-up montpelliéraine Care Labs, créatrice du Chèque Santé®, décroche le prix «Social» dans la catégorie «Exemplarité» au festival des entrepreneurs à Tignes, une reconnaissance supplémentaire « *prouvant notre positionnement visionnaire en matière d'entrepreneuriat à visage social* », souligne le dirigeant de Care Labs, Vincent Daffourd. Grâce à son innovation, le Chèque Santé®, 1er titre prépayé en France dans le domaine de la santé, les entreprises françaises peuvent depuis le 2 janvier dernier offrir de nouvelles prestations santé à leurs salariés. Conçue et développée au sein du BIC de Montpellier, cette prestation, qui prend la forme d'une carte à puce ou d'une application smartphone, reprend le fonctionnement du Chèque Restaurant : l'entreprise commande un Chèque Santé® d'un montant annuel de 158 € pour le salarié qui l'utilise ensuite, selon ses besoins, auprès des 10 000 praticiens qui ont déjà adhéré au système. Une cinquantaine de spécialités sont accessibles, dont certaines, comme l'ostéopathie, ne sont pas remboursées par la sécurité... Grâce à cette prestation, le salarié réglé au praticien la prestation sans avance de frais. L'idée de Vincent Daffourd semble séduire les entreprises : «*Les demandes dépassent nos prévisions*», confirme-t-il : " *Cette année, près de 40 000 salariés devraient profiter du Chèque Santé®* ". L'enjeu pour les entreprises serait bien réel : " *Selon une étude de l'Agence Européenne de Santé sur les coûts du stress, pour 1 € investi dans la prévention santé des salariés, l'employeur peut attendre jusqu'à 13 € de retour sur investissement... Des salariés en meilleure santé, cela signifie une meilleure productivité* ".

CRÉALIA, ANNÉE RECORD POUR LE FONDS RÉGIONAL D'AMORÇAGE

2014 est une année record pour Créalia avec 27 prêts d'honneur accordés pour plus 1,3 M€ engagés. Un record établit au finish le 28 décembre dernier avec le soutien accordé à deux ultimes entreprises hébergées par le BIC de Montpellier, SENSING LABS et EMERSYA, pour un montant de 138 000 € : « *Créalia est le 1er maillon de la chaîne de financement de l'innovation en Languedoc-Roussillon* », analyse Stéphane Marcel à l'heure du bilan. Président de Créalia et patron du groupe national Néotic-Ma ferme, le responsable insiste sur l'obligation faite au fonds de trouver de nouvelles ressources pour maintenir son niveau d'intervention : « *Créalia a sollicité à nouveau ses deux partenaires historiques, la Région Languedoc-Roussillon et la Caisse des Dépôts, mais nous sommes amenés de plus en plus à compter sur des souscripteurs privés, leviers indispensables aux fonds d'amorçage... Récolter des souscriptions privées est vital pour l'essor et la pérennité des PME innovantes* », confirme Stéphane Marcel. D'où l'importance de la prochaine Créalia's Cup dont la 3e édition aura lieu le 26 juin 2015 à Port Camargue : « *Cette régate permet de récolter des fonds reversés à l'association qui accorde des prêts d'honneur aux entreprises et de favoriser l'implication de nouveaux souscripteurs* », précise le président.

Les deux entreprises soutenues :

SENSING LABS : concepteur de capteurs tous-terrains, développe les seuls capteurs compatibles à la fois pour les relevés de compteurs et pour la performance énergétique

EMERSYA : spécialiste du e-marketing en 3D, développe un système permettant aux sites de e-commerce de visualiser/valoriser les produits sous tous les angles grâce une simulation 3D réaliste.

AGUILA, 1ER TOUR OPÉRATEUR EUROPÉEN SPÉCIALISÉ DANS LE VOYAGE PHOTO

Basé à Lunel, Aguila, une agence de voyage fondée en 2006 et dirigée par Séverine Lacroix, est un pionner en Europe d'un concept de vacances original, le voyage photo. Le principe ? Un photographe professionnel accompagne un groupe de photographes amateurs pour leur faire découvrir un terrain qu'il connait bien, leur prodiguant conseils et leçons pour parfaire leur technique. L'objectif (si l'on peut dire) consiste à permettre au voyageur de construire un reportage pour témoigner de son expérience... Sur ce concept qui fait de plus en plus d'adeptes, Aguila, avec plus de 40 destinations dans le monde et une équipe d'une vingtaine de photographes, s'est imposée en leader national grâce à une forte clientèle francophone (France, Belgique, Suisse, etc). L'entreprise a de l'ambition : Aguila vise un Chiffre d'affaires de 10 M€ d'ici 5 ans. En 2014, le tour opérator a procédé à une levée de fonds de 350 K€ abondée par Soridec, le capital-risqueur régional, et le fonds européen JEREMIE-LR : « *Le parti pris d'Aguila est de faire vivre une expérience unique et 100 % photo en amenant les voyageurs à saisir le monde avec l'oeil du photographe... Aguila est aujourd'hui considérée comme la référence sur son domaine en France* », précisent les investisseurs. L'entreprise (8 salariés à Lunel plus les photographes free-lance) a profité de sa levée de fonds pour lancer à Paris en 2014 une deuxième marque, « le Bol qui fume », destinée à un public plus urbain qui favorise les séjours courts. La popularité d'Aguila et de ses voyages photos ne cessent de croître : le tour opérator revendique sur les réseaux sociaux une communauté active de 25 000 passionnés de photo !

CHEQUE SANTE

Le Parisien

NEWS 2015 02/01

LE PARISIEN

Les grands débuts des chèques santé

Les grands débuts des chèques santé

ENTREPRISE. Comme avec un titre déjeuner ou vacances, un employeur peut offrir à ses salariés un crédit de 158 € par an pour couvrir des dépenses de santé.

CETTE ANNÉE, Vincent Daffourd espère qu'au moins 40 000 salariés profiteront de son innovation sociale, disponible à partir d'aujourd'hui. Son idée — le premier titre prépayé de prestations de santé — est une petite révolution à l'heure où tout le monde parle d'améliorer l'accès aux soins. Surnommés chèques santé, par analogie avec les chèques vacances, déjeuner, cadeaux... ils ont été mis au point par Care Labs, petite start-up montpelliéraine qu'il a fondée. Cette innovation permet à tout employeur ou comité d'entreprise, même s'il n'y a que deux salariés, d'offrir au personnel un crédit annuel de 158 € (en 2015) permettant d'accéder à des prestations médicales ou paramédicales non prises en charge par l'Assurance maladie et les complémentaires santé. Les entreprises ou CE intéressés peuvent donc passer commande de chéquiers. Une centaine de sociétés, mais aussi de mutuelles souhaitant en faire profiter leurs adhérents, auraient déjà manifesté leur intérêt auprès de l'entreprise.

Ce « cadeau » prendra la forme soit d'une carte à puce, soit d'une application téléchargeable à partir d'aujourd'hui sur l'App Store ou l'Android Market. L'intérêt pour l'entreprise est double. D'une part, cet avantage est exonéré de charges sociales, d'autre part, souligne Vincent Daffourd : « Selon une étude européenne sur la santé au travail, tout euro investi dans l'amélioration de la santé du personnel et la prévention rapporte en retour 13 € à l'entreprise du fait de la baisse des arrêts maladie, du meilleur climat professionnel, des meilleures conditions de travail, de la meilleure performance des salariés ».

Avec ce crédit santé, tout salarié pourra aller consulter en ostéopathie, diététique, homéopathie, chirurgie dentaire, prothèses, coaching sportif orienté santé... sans avoir de comptes à rendre. « Nous avons répertorié pour l'instant 50 spécialités accessibles avec notre chéquier. Nous intervenons à chaque fois comme tiers payant. Ce qui veut dire pour le bénéficiaire : pas d'avance de frais », précise Vincent Daffourd. Parallèlement à la mise au point du produit, une plate-forme de professionnels acceptant les chèques santé a été constituée dont la liste est consultable sur le site Chequesante.com. Dix *mille professionnels* y ont déjà adhéré. Comment ça marche ? Au moment de régler la prestation, le patient entre dans son application le montant à payer et tape un code personnel. Le praticien, qui devra disposer de l'application, n'aura plus qu'à scanner le QR code qui se sera affiché sur le smartphone du patient. Pour la version carte prépayée, tout se fera par Internet.

« Tout euro investi dans l'amélioration de la santé du personnel [...] rapporte en retour 13 € à l'entreprise »

Vincent Daffourd, fondateur de Care Labs qui a mis au pont les chèques santé

DANIEL ROSENWEG

Les chèques santé fonctionnent soit avec une carte à puce, soit avec une application pour smartphone. (DR.)

CHEQUE SANTE

2015
08/07

Lien cliquable

LE GÉNÉRALISTE.FR

PARIS / Moneo Applicam et Chèque Santé® s'allient pour faciliter le paiement des soins santé

http://www.legeneraliste.fr/actualites/article/2015/05/19/sport-sur-ordonnance-pour-22-generalistes-de-

PARIS / Moneo Applicam et Chèque Santé® s'allient pour faciliter le paiement des soins santé

PARIS / Les professionnels de santé en appellent aujourd'hui à une véritable modernisation du système : E-santé et dématérialisation des paiements sont de vraies solutions opérationnelles.

Alors que le paiement dématérialisé commence à toucher tous les secteurs : tickets de festivals, timbre fiscal, e-Chèque-Vacances … pourquoi ne pas l'appliquer à la Santé ? Depuis le 1er juillet Moneo Applicam et Chèque Santé® s'allient pour développer l'accès aux soins dématérialisé !

Le mariage fructueux de l'innovation technique et de l'innovation santé

Le marché français de la dématérialisation s'annonce florissant, avec une croissance espérée de plus de 7% par an entre 2014 et 2016.[1] Moneo et Chèque Santé®, pionniers respectifs dans leurs secteurs d'activité, s'unissent donc pour que la Santé entre aussi dans l'ère de la dématérialisation.
Premier acteur à lancer une carte titres-restaurant dématérialisée, Moneo Applicam, acteur pionnier des solutions monétiques dématérialisées a immédiatement été convaincu par l'innovation, l'offre proposée et le service rendu par Chèque Santé®, le 1er titre prépayé dédié à la santé, financé par l'entreprise, le CE ou la collectivité à l'attention de ses salariés, agents ou bénéficiaires de ressources sociales. Une cinquantaine de spécialités sont concernées : médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, opticiens, masseurs kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmiers…
Vincent Daffourd se félicite de cet accord » cette collaboration avec Moneo Applicam est une opportunité d'optimisation qualitative et d'accélération pour le développement de Chèque Santé®. Cette alliance représente pour nous une étape majeure dans notre volonté de faciliter l'accès aux soins pour tous. Ce partenariat promet de belles perspectives d'avenir pour Chèque Santé® »
Pour que ce dispositif se déploie dans les meilleures conditions, Moneo Applicam met à disposition de Chèque Santé® une équipe d'experts, une solution technique complète et une architecture 3-coins fortement sécurisée, qui renforce et garanti la sécurisation des données et des transactions.
De plus, Moneo Applicam via son partenaire SFPMEI (Société Financière du Porte-Monnaie Electronique Interbancaire) apporte à Chèque Santé® un accompagnement juridique,

le généraliste.fr

2015
08/07

Lien cliquable

LE GÉNÉRALISTE.FR

PARIS / Moneo Applicam et Chèque Santé® s'allient pour faciliter le paiement des soins santé

http://www.legeneraliste.fr/actualites/article/2015/05/19/sport-sur-ordonnance-pour-22-generalistes-de-

réglementaire et garanti les fonds déposés.
L'objectif : rassurer les patients et les professionnels de santé sur l'efficacité du dispositif, la normalisation et la sécurité des paiements.
[1] Selon une étude du cabinet Markess En savoir plus sur http://www.itespresso.fr/dematerialisation-marche-qui-valait-5-milliards-euros-100417.html#QuMUsgAgCcrwAxP9.99

Un partenariat pensé pour le patient et le professionnel de santé

La solution technique Moneo Applicam va permettre de mettre en place une solution de paiement personnalisée aux besoins des utilisateurs de Chèque Santé® : professionnels de santé/praticiens et bénéficiaires des soins.
Serge Ragozin, directeur général de Moneo Applicam » Grâce à notre offre technique éprouvée depuis plusieurs années, nous souhaitons aujourd'hui devenir un acteur incontournable des solutions monétiques dématérialisées auprès des entreprises innovantes. Care Labs a développé un concept et une offre uniques, et nous sommes heureux de nous y associer en mettant à leur disposition notre solution technique et notre expertise réglementaire. «
Le pari de Vincent Daffourd, co-fondateur de Chèque Santé® est simple : il veut responsabiliser les Français autour de leur capital santé et valoriser le bien-être au sein des entreprises.
L'association de cette innovation santé et de l'innovation technique apportée par Moneo Applicam a pour objectif de moderniser le paiement de prestations de santé mais aussi d'étendre au plus grand nombre l'accès à des soins préventifs non pris en charge par la Sécurité sociale.

A propos de Care Labs SAS – Chèque Santé®

**CARE LABS conçoit, déploie et gère, pour les entreprises, les collectivités et les mutuelles, des produits prépayés et des services dédiés à la prévention santé.
Acteur de l'innovation sociale, CARE LABS émet Chèque Santé®, 1er titre prépayé réservé au financement des prestations de prévention santé et véritable compte santé personnel, entièrement dématérialisé.
Chèque Santé Sport et Chèque Santé Bien-Être, sont des dispositifs particulièrement adaptés au maintien en bonne santé. Outil de management social innovant, il facilite l'accès à la santé pour tous.
Responsable, le bénéficiaire devient acteur de sa santé et dispose d'un pouvoir d'achat**

2015
08/07

Lien cliquable

LE GÉNÉRALISTE.FR

PARIS / Moneo Applicam et Chèque Santé® s'allient pour faciliter le paiement des soins santé

http://www.legeneraliste.fr/actualites/article/2015/05/19/sport-sur-ordonnance-pour-22-generalistes-de-

Responsable, le bénéficiaire devient acteur de sa santé et dispose d'un pouvoir d'achat supplémentaire consacré à la prévention. www.chequesante.comalvie

A propos de Moneo

Moneo Applicam accompagne les entreprises et les collectivités avec des solutions monétiques sur-mesure.
Moneo Applicam bénéficie de positions fortes auprès des collectivités avec près d'un million de cartes » jeunes » sur 16 programmes de conseils régionaux passés à la dématérialisation; auprès des grands comptes avec plus de 1,5 million de cartes » essence » dans 50 filiales d'un grand pétrolier en Afrique et en Asie; dans l'univers du sport et loisirs avec plus de 50 centres équipés; et enfin auprès des entreprises avec sa carte titre-restaurant Moneo Resto.
Moneo Applicam dispose d'un savoir-faire unique dans la conception et l'exploitation de solutions monétiques interbancaires et privatives, multiservices et multi supports, également proposées en marque blanche. www.demaxys.com – www.moneo-resto.fr

A propos de la SFPMEI

Forte de 15 ans d'expérience dans la monétique, la SFPMEI , établissement agréé par l'ACPR, réunit l'ensemble des compétences nécessaires à la création, au développement et à la commercialisation de services de paiement alternatifs et innovants. Des experts en matière de règlementation bancaire, de contrôle interne, de conformité, de lutte contre le blanchiment, de sécurité des moyens et systèmes de paiement et de monétique sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets. www.sfpmei.com

Optic 2000
Une nouvelle vision de la vie

2015
30/06

Lien cliquable

OPTIC 2000

Optic 2ooo dit oui au Chèque Santé®

https://www.optic2000.com/mag/index/view_article/article_id/7/

Optic 2ooo dit oui au chèque santé

Édité par la société Care Labs, le chèque santé peut désormais être utilisé chez tous les opticiens Optic 2ooo. Un dispositif bienvenu pour compenser le plafonnement des remboursements.

Sur le principe des chèques cadeaux

Ayant expérimenté à titre personnel les bienfaits de thérapies complémentaires, le créateur du chèque santé, Vincent Daffourd, a l'idée de proposer aux employeurs de financer un chèque santé sur le principe des chèques cadeaux. Le but de ce dispositif est d'inciter les salariés à consulter davantage le dentiste, l'homéopathe ou encore le sophrologue, afin de bénéficier de toute prestation liée à la santé ou au bien-être, peu ou rarement remboursés par la sécurité sociale ou les mutuelles, quand ce n'est pas du tout.

Le 1er titre prépayé de prestations de santé

L'objectif du chèque santé est donc de financer le reste à charge des prestations et produits de santé peu ou pas remboursées. Plus de 50 spécialités sont concernées, du nutritionniste au coach sportif en passant par l'ostéopathe, le médecin spécialiste ou encore l'opticien.

Son fonctionnement est simple : le chèque santé est financé par l'entreprise ou le comité d'entreprise pour ses salariés ou agents ; par la mutuelle ou l'assureur pour ses adhérents ou clients ; par la collectivité ou association pour ses administrés ou bénéficiaires. En contrepartie de cet avantage dont profite le bénéficiaire, l'entité payeuse est exonérée de charge. Une idée simple et fort utile où tout le monde est gagnant.

CHEQUE SANTE

L'USINEDIGITALE
LE MEDIA DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

2015
12/06

Lien cliquable

L'USINE DIGITALE

FENS2015 : Sanofi planche sur une charte de bonnes relations avec les start-up

http://www.usine-digitale.fr/editorial/fens2015-sanofi-planche-sur-une-charte-de-bonnes-relations-

FENS2015 : Sanofi planche sur une charte de bonnes relations avec les start-up

Le groupe pharmaceutique a présenté sa stratégie d'open innovation lors de l'ouverture de Futur en Seine, à Paris. Il collabore déjà avec une dizaine de start-up françaises, notamment pour bâtir des applications mobiles liées à la prévention ou au soin. Une charte de bonnes relations est en cours de rédaction.

FENS2015 : Sanofi planche sur une charte de bonnes relations avec les start-up © Sylvain Arnulf - L'Usine Digitale

Sanofi veut jouer "un rôle moteur dans l'innovation de santé en France", selon son directeur de la performance et de l'innovation, Gilles Litman. Et pour cela, il mise sur l'open innovation. "*On n'y arrivera pas tous seuls, mais en travaillant avec des acteurs créatifs, agiles et audacieux, avec qui on pourra imaginer des solutions nouvelles pour améliorer la prise en charge des patients*", résume-t-il. C'est le message envoyé par le groupe pharmaceutique français à l'occasion de l'ouverture du festival Futur en Seine, à Paris, où il présente ses dernières applications mobiles, comme "Mon Glucocompteur".

Sanofi veut être un facilitateur, un accélérateur de projets… mais pas forcément investir directement dans des start-up e-santé de la French Tech. En tout cas dans un premier temps. Son soutien aux jeunes pousses innovantes françaises (entre 15 et 20, à l'heure actuelle) passe davantage par du conseil, de la co-construction de projets et du soutien matériel. Il

CHEQUE SANTE

L'USINEDIGITALE
LE MEDIA DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

2015
12/06

Lien cliquable

L'USINE DIGITALE

FENS2015 : Sanofi planche sur une charte de bonnes relations avec les start-up

http://www.usine-digitale.fr/editorial/fens2015-sanofi-planche-sur-une-charte-de-bonnes-relations-

héberge indirectement des start-up avec lesquelles il travaille, dans le "Village by CA", rue de la Boétie à Paris (tout près de son siège), avec qui un partenariat a été scellé.

CareLabs, une start-up de Montpellier qui a conçu un chèque santé (sur le modèle du titre restaurant) et DMD Santé, une start-up champenoise qui évalue les applications mobiles de santé, ont ainsi pu prendre pied à Paris. Sanofi a aussi mis un de ses salariés à disposition de CareLabs. "*Il s'agit d'un expert senior, un profil qu'on n'aurait évidemment pas pu s'offrir à ce stade*", confie Vincent Daffourd, de CareLabs.

UNE CHARTE DE BONNES RELATIONS

Sanofi repère ces projets émergents en participant à des événements dans les écosystèmes numériques en région. En mars dernier, par exemple, il était impliqué dans un hackathon à Strasbourg, dont les travaux pourraient nourrir des projets concrets : un pilulier connecté, et une initiative autour du sommeil, peut-être dans l'esprit de la communauté Team de Nuit, liée au produit Nova nuit, lancée il y a quelques semaines.

Pour approfondir ces nouveaux liens avec de jeunes structures innovantes, Sanofi a dû transformer certains de ses processus internes. "*On a dû revoir nos modes de fonctionnement. On avait des règles qui n'étaient pas compatibles avec le fonctionnement et le rythme de structures plus agiles*, explique Gilles Litman. *Cela a permis de fluidifier les choses, de faciliter nos interactions avec les start-up*".

UN GUIDE DE BON COMPORTEMENT EN INTERNE

Début 2015, un "innovation leader", Emmanuel Capitaine, a été recruté pour mettre de l'huile dans les rouages. Il bâtit notamment un guide de bons comportements en interne pour encourager le travail avec les start-up. "*Je suis passé dans beaucoup de services (achat, juridique, qualité…) pour voir ce qui pouvait être mis en place. Avec, à la clé, des actions concrètes : création d'un guichet unique pour les start-up, réponse en 30 jours maximum, délais de paiement raccourcis, processus accélérés… Dans la plupart des cas, ça ne coûte pas grand-chose, mais c'est précieux pour les start-up*", raconte-t-il.

Le groupe planche aussi sur une charte de bonnes relations avec les start-up, qui est en cours de finalisation. Les start-up partenaires de Sanofi participent d'ailleurs à sa rédaction. Elle pourrait, qui sait, inspirer le document similaire qu'Axelle Lemaire a appelé de ses vœux cette année.

CHEQUE SANTE

TICsante.com
L'actualité des nouvelles technologies de la santé

2015
12/06

Lien cliquable

TIC SANTÉ.COM

Santé connectée: Sanofi s'associe à des start-up pour une innovation «ouverte» et «au service du patient»

http://www.ticsante.com/Sante-connectee-Sanofi-s-associe-a-des-start-up-pour-une-innovation-

Santé connectée: Sanofi s'associe à des start-up pour une innovation "ouverte" et "au service du patient"

PARIS, 12 juin 2015 (TICsanté) - Le laboratoire Sanofi a élaboré une stratégie d'innovation en matière de santé connectée qui s'appuie sur l'"agilité" de start-up, a expliqué Gilles Litman, directeur stratégie et innovation de Sanofi France, jeudi lors d'un point presse réalisé à l'occasion du festival Futur en Seine.

Sanofi France était présent pour la première fois à Futur en Seine, qui se présente comme le "rendez-vous mondial des innovations numériques" et se tient de jeudi à dimanche à Paris. "Nous sommes le seul acteur de santé présent sur le festival", a observé Gilles Litman. "Nous sommes convaincus que le numérique ouvre des opportunités considérables pour la prise en charge des patients" et "en tant que leader de santé, nous avons un rôle à jouer dans ce domaine", a-t-il souligné.

Chez Sanofi, l'innovation a lieu "depuis des décennies" dans le secteur du médicament. Or, le numérique n'a pas le même rapport au temps. "L'innovation vient de créateurs audacieux" et "agiles" a-t-il insisté. Le groupe a donc décidé "d'allier [ses] compétences avec des acteurs avec lequel [il] n'a pas l'habitude de travailler, comme des start-up" dans une démarche "d'innovation ouverte".

"Nous avons l'ambition de développer des services qui accompagnent le médicament", comme des applications d'éducation thérapeutique, de suivi ou de coaching, a-t-il ajouté.

Le groupe a notamment développé, en partenariat avec le CHU de Toulouse, l'application Mon Glucocompteur* qui permet aux patients diabétiques de calculer le nombre de glucides contenus dans leur assiette et ainsi d'estimer la dose d'insuline rapide correspondante.

Dans le diabète, il est aussi à l'origine de l'application de télémédecine Diabéo*, développée avec la start-up Voluntis et le Ceritd (Centre d'études et de recherche pour l'intensification du traitement du diabète) au centre hospitalier sud-francilien.
"Notre stratégie numérique est adossée à notre stratégie globale", résume Gilles Litman. "Nous réfléchissons, en intégrant de plus en plus les patients, à la meilleure façon de répondre à leurs besoins, autour du médicament".
Des programmes de formation sont menés en interne pour faire "monter en compétence" les équipes sur les enjeux du digital. "La dimension culturelle est primordiale", a souligné le

CHEQUE SANTE

TICsante.com
L'actualité des nouvelles technologies de la santé

2015
12/06

Lien cliquable

TIC SANTÉ.COM

Santé connectée: Sanofi s'associe à des start-up pour une innovation «ouverte» et «au service du patient»

http://www.ticsante.com/Sante-connectee-Sanofi-s-associe-a-des-start-up-pour-une-innovation-

directeur stratégie, en insistant sur l'importance pour les salariés d'avoir la conviction "que le digital nous permet d'améliorer la vie des patients".

UNE CHARTE POUR FACILITER LE TRAVAIL AVEC LES START-UP

"Le pari de Sanofi de venir à la rencontre de start-up était risqué, mais il est aussi risqué pour une start-up de s'enliser avec un grand groupe dans une relation qui peut lui nuire", a témoigné Vincent Daffourd, fondateur de Carelabs. La société développe le Chèque santé, un titre prépayé de prestations de santé basé sur le modèle du Ticket restaurant.

"Sanofi a des procédures, des règles peu compatibles avec le fonctionnement de structures plus agiles", a expliqué Gilles Litman. Le groupe a donc élaboré une charte pour "fluidifier le fonctionnement avec les start-up" et "travailler autrement", a-t-il ajouté.

La stratégie de Sanofi passe par un investissement dans l'écosystème d'innovation. Le laboratoire est partenaire des incubateurs du Crédit agricole et de la ville de Paris. Il participe aussi à plusieurs évènements liés à l'innovation sur l'ensemble du territoire, comme des hackathons.

Le partenariat avec Sanofi a permis à Carelabs de "grandir, de bénéficier de conseils", a témoigné Vincent Daffourd. Grâce au dispositif de valorisation d'expérience et de transfert de compétences senior (VETCS), la société a aussi accueilli un salarié de Sanofi.

"Au-delà des avantages industriels du partenariat, au niveau des locaux, des compétences, de la visibilité, il y a une relation humaine, un dialogue", a ajouté Guillaume Marchand, fondateur de la société DMD Santé, qui vise à évaluer les applications mobiles de santé disponibles en France. Le tout "en toute indépendance, il n'y a aucun lien capitalistique", assure-t-il.

2015
30/05

Lien cliquable

FAMILY PROTECT

Le Chèque Santé® : tout savoir sur cette innovation sociale

https://www.familyprotect.fr/essentiel/W2JDBAE979_le-cheque-sante-tout-savoir-sur-cette-innovation-

Depuis janvier 2015, un chiffre issu du baromètre Sofinco (Crédit Agricole Consumer Finance) fait la « une » des médias : 60 % des français déclarent avoir remis à plus tard ou renoncé à des consultations médicales ou des dépenses de santé, en raison de leur coût. Un chiffre en hausse de 9 % par rapport à 2014.

Face à ce triste constat, la start-up Care Labs lance le Chèque Santé. L'un de ses co-fondateurs, Vincent Daffourd, nous explique cette innovation sociale.

Family Protect : Qu'est-ce que le chèque santé exactement ?

Vincent Daffourd : Il s'agit d'un titre prépayé dans la même logique que le chèque restaurant, le chèque vacances, le chèque cadeau, etc., que les entreprises ou les collectivités ont la possibilité de proposer à leurs collaborateurs. Le chèque santé est, comme son nom l'indique, dédié à l'achat de prestations de santé qui ne sont pas ou mal prises en charge par la sécurité sociale et les mutuelles complémentaires. Par exemple : l'ostéopathie, certains actes de kinésithérapie, la psychologie, la diététique…tout ce qui relève notamment de la prévention santé. Ce chèque fonctionne avec tous les praticiens diplômés d'Etat dûment enregistrés au Ministère de la Santé. Soit potentiellement 300 000 professionnels de santé.

2015
30/05

Lien cliquable

FAMILY PROTECT

Le Chèque Santé® : tout savoir sur cette innovation sociale

https://www.familyprotect.fr/essentiel/W2JDBAE979_le-cheque-sante-tout-savoir-sur-cette-innovation-

FP : Comment vous est venue cette idée ?

VD : Frappé il y a quelques années par une maladie grave, de longue durée, j'ai fait personnellement cette expérience : la santé est indéniablement le bien le plus précieux dont nous disposons - sans elle nous sommes terriblement limités dans nos entreprises - mais le coût de nombreux soins pourtant primordiaux pour certaines pathologies, par exemple le sport-santé, ne sont pas du tout pris en charge. A quoi peuvent bien nous servir alors nos chèques vacances et nos titres restaurant si on n'a pas les moyens de se soigner convenablement ? Par ailleurs, cette expérience m'a transformé, m'a ouvert aux autres, m'a donné envie de donner du sens à ce que j'entreprenais : c'est ainsi qu'avec le kinésithérapeute et ostéopathe Guillaume Gallois, nous avons mûri cette idée de chèque santé et lancé la start-up Care Labs pour concrétiser le projet.

FP : 8 autres co-fondateurs vous ont suivi, avec des fonds, mais qu'en est-il de vos « clients » : entreprises et collectivités ?

VD : Le chèque santé rencontre un fort succès ! En 3 mois, à l'issue de son lancement, nous avions déjà une centaine d'entreprises et collectivités adhérentes, et près de 10 000 professionnels de santé inscrits. Notre objectif : multiplier ces chiffres par 10 dans les 18 mois. Nous avons aussi pour cible les compagnies d'assurances et les mutuelles, qui peuvent ajouter le chèque santé aux packs de prestations qu'elles proposent à leurs clients.

FP : Quels arguments peuvent faire valoir les salariés qui voudraient aujourd'hui inciter leurs entreprises à adhérer ?

VD : Peut-être expliquer à leurs employeurs ou CE, qu'il y a un retour sur investissement, contrairement aux autres titres prépayés. Une récente étude sur le coût des risques psychosociaux, menée par l'Agence européenne pour la Sécurité et la Santé au travail (EU-Osha), démontre qu'un euro investi dans la prévention santé génère 13 euros de bénéfices, dont une part importante en productivité et en réduction de l'absentéisme. Autres arguments : la possibilité d'exonération de charges, l'image donnée aux employés d'une entreprise engagée socialement, et aussi la simplicité de la mise en œuvre de ce titre prépayé, dont la gestion est totalement automatisée grâce aux outils que nous mettons à disposition.

Source : Care Labs

Crédits photos :
Isabelle Perrin
Olivier Maynard

Le site des aidants

2015
27/05

Lien cliquable

LE SITE DES AIDANTS

Chèque santé, un moyen de paiement dématérialisé pour le sport sur ordonnance

https://lesitedesaidants.fr/Actualites/Cheque-sante-un-moyen-de-paiement-dematerialise-pour-le-sport

---

Chèque santé, un moyen de paiement dématérialisé pour le sport sur ordonnance

L'entreprise Care Labs émet la solution Chèque Santé®, une solution dématérialisée dédiée aux prestations de santé et bien-être. Une bonne idée à l'heure où le sport sur ordonnance devrait bientôt être inscrit dans la Loi Santé.

La Loi Santé a été adoptée par l'Assemblée Nationale. En attendant son passage au Sénat, elle comprend un amendement sur l'activité physique, qui pourra bientôt être prescrite par les médecins, dans le cadre de la prévention et du traitement de certaines maladies. En effet, la pratique régulière d'une activité physique prévient la récidive de certains cancers, l'apparition de diverses pathologies (cardiovasculaires entre autres), et prolonge l'espérance de vie.

Le Chèque santé® peut servir aux patients à payer leur consultation chez le médecin en vue de la prescription d'une activité physique. Cette solution permet aussi de payer prestations et produits de prévention santé non remboursés par la sécurité sociale et les mutuelles.

Tous les renseignements sont sur **https://chequesante.com/**

Par Fabienne Rigal

2015
23/05

Lien cliquable

FUTUR EN SEINE

Qu'est-ce qu'innover dans la santé ?

http://www.futur-en-seine.paris/projet/quest-ce-quinnover-en-sante-co-construire-ensemble-avec-et-pour-

Qu'est-ce qu'innover dans la santé ?

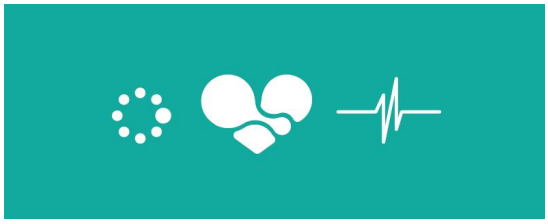

Qu'est-ce qu'innover dans la santé ? Co-construire ensemble, avec et pour les patients.

Un événement organisé par Sanofi.

Sanofi organise une table ronde autour du thème « Qu'est-ce qu'innover en santé ? Co-construire ensemble, avec et pour les patients». Il s'agira de mettre en lumière les contraintes et les attentes des différentes parties prenantes en matière de santé dans le but de rendre concrète l'innovation ouverte au service des patients.

En santé, les solutions de demain s'inventent à plusieurs. Aujourd'hui, l'innovation ouverte est donc incontournable pour répondre efficacement aux attentes et aux besoins des patients.

La table ronde mettra en présence universitaires, patients, personnels de santé et acteurs du secteur privé qui discuteront des enjeux majeurs que soulèvent les nouveaux besoins des patients aujourd'hui et des solutions que l'innovation ouverte peut y apporter.

Intervenants :

– **Dr. Jacques Beltrand**, Hôpital Necker, AP-HP

– **Yvanie Caillé**, Fondatrice de l'association de patients Renaloo.com

– **Vincent Daffourd**, CEO Care Labs – Chèque Santé

– **Gilles Litman**, Directeur de la Stratégie, de l'Innovation et du Business Excellence à Sanofi France

– **Caroline Mascret**, Responsable du Master 2 Marketing Pharmaceutique, Faculté de Chatenay-Malabry

La table ronde sera animée par **Christelle Ayache**, Cap Digital.

2015
20/05

Lien cliquable

SANTÉ SOCIAL.FR

Lutte contre l'obésité : pourquoi les médecins prescrivent du sport à Biarritz

http://www.gazette-sante-social.fr/19848/lutte-contre-lobesite-pourquoi-les-medecins-prescrivent-du-sport-a-

Lutte contre l'obésité : pourquoi les médecins prescrivent du sport à Biarritz

Le sport est bon pour la santé. Cette maxime, la ville de Biarritz veut l'appliquer en proposant, depuis le 18 mai, un dispositif de prescription d'activités sportives pour lutter contre la sédentarité et donc l'obésité.

C'est une avancée du projet de loi de "modernisation de notre système de santé" que la ville de Biarritz a décidé d'utiliser, pour aller plus loin. Le texte adopté à l'Assemblée nationale prévoit la possibilité de prescrire du sport par ordonnance pour les malades souffrant d'affection de longue durée (ALD). Le but est d'éviter les récidives, c'est la prévention tertiaire.Sur la côte basque, la ville de Biarritz a décidé d'instaurer le sport sur ordonnance en prévention primaire, c'est-à-dire pour des personnes qui ne sont pas encore malade mais dont la sédentarité est un risque, notamment d'obésité. Comme l'a rappelé le Pr Gérard Saillant, président de Biarritz Sport Santé (BSS), l'obésité est un risque pour la France. "Si on ne fait rien, en 2030, 25% des Français seront obèses. Un sur quatre ! Il faut donc arrêter une politique de santé, c'est le but de BSS depuis 2009."Cette association est soutenue par la municipalité de Biarritz qui contribue pour près de la moitié du financement. Un projet suivi avec "une grande détermination" selon les termes de Michel Veunac, maire depuis 2014 lors d'une conférence de presse, le 19 mai 2015.Un coût modique pour le patientDepuis la veille, 22 de la quarantaine de médecins de sa commune peuvent proposer un programme de reprise du sport pour les personnes obèses. Lors d'une banale consultation, ils repèrent les personnes en surpoids pour qui une activité physique régulière pourrait être bénéfique. Ils remettent alors un podomètre et prennent un rendez-vous pour une deuxième consultation.Celle-ci, financée non pas par la CPAM mais par les partenaires privés de la mairie (Chèque Santé et Groupe Pasteur Mutualité), donc gratuite pour le patient, permet de faire un bilan de l'activité réelle de la personne. Si la personne est volontaire, un certificat médical lui est remis pour la pratique des sports qui lui sont ouverts.Pas …

Par Isabelle Raynaud

Acuité
portail des décideurs de l'optique

2015
12/05

Lien cliquable

ACUITÉ

1 800 opticiens, dont le groupe Optic 2000, inscrits au dispositif Chèque Santé®

http://www.acuite.fr/actualite/magasin/73633/1-800-opticiens-dont-le-groupe-optic-2000-inscrits

1 800 opticiens, dont le groupe Optic 2000, inscrits au dispositif Chèque Santé

La société Care Labs, qui édite le Chèque Santé, vient de signer un accord avec le groupe Optic 2000. « Cet accord permet de proposer aux bénéficiaires un réseau de 1 500 opticiens partout en France. Nous allons informer les professionnels du fonctionnement du dispositif, leur présenter le support technique, fournir une vitrophanie… pour qu'ils soient opérationnels dès le mois prochain », fait savoir Vincent Daffourd, co-fondateur de l'entreprise montpelliéraine.

Les quelques 1 500 opticiens des enseignes du groupe Optic 2000 rejoignent ainsi 300 professionnels de l'optique déjà inscrits dans la démarche. « Nous sommes en discussions pour affilier également Audio 2000 », ajoute le PDG de Care Labs.

Le Chèque Santé plébiscité dans l'optique en raison du reste à charge

Lancé en début d'année, le Chèque Santé se présente comme une innovation sociale qui rend les soins de santé accessibles. Ce titre prépayé dédié est pris en charge par les entreprises, les comités d'entreprise, les assureurs, les groupes mutualistes… à destination des salariés, assurés ou sociétaires.

Dans le contexte actuel de plafonnement des remboursements, ce positionnement a de quoi séduire... « Dans le secteur de l'optique où le reste à charge est important et devrait encore augmenter, le Chèque Santé fait le tampon entre la part remboursée et la part non prise en charge », détaille Vincent Daffourd estimant que cela permet de « solvabiliser les patients autour de leurs besoins ». Du côté des Ocam, le Chèque Santé moyen varie de 200 à 400€ par an et par bénéficiaire, tandis que pour les entreprises la valeur s'échelonne de 120 à 150€.

Acuité
portail des décideurs de l'optique

2015
12/05

Lien cliquable

ACUITÉ

1 800 opticiens, dont le groupe Optic 2000, inscrits au dispositif Chèque Santé®

http://www.acuite.fr/actualite/magasin/73633/1-800-opticiens-dont-le-groupe-optic-2000-inscrits

A ce jour, le Chèque Santé rassemble 14 000 professionnels de santé dans tous les domaines liés à la prévention et au bien-être. « Les entreprises sont sensibles à notre démarche car une étude européenne a démontré que 1€ consacré à la prévention santé permettait un retour sur investissement de 13€ », indique Vincent Daffourd. Baisse de l'absentéisme, productivité accrue, meilleur climat social, attractivité de nouveaux talents… le Chèque Santé est un outil de management social. Cette année, pas moins de 40 000 personnes devraient en bénéficier, voire même un peu plus si les résultats des appels d'offres en cours sont positifs.

Un webservice pour raccourcir les délais de rendez-vous

Dans sa volonté d'innover au service de la santé, Care Labs développe également de nouvelles applications. « Outre le manque de moyen, l'autre frein majeur aux soins est le délai d'attente, notamment pour des gynécologues et les ophtalmologues… En juin, nous allons déployer un webservice qui permettra aux professionnels de santé de faire connaître leurs disponibilités. En cas d'annulation d'un rendez-vous, un autre patient pourra profiter du créneau. Tout sera géré en ligne depuis la plateforme Internet », informe le PDG qui mise sur 3M€ de chiffre d'affaires en 2015.

DIGITAL BUSINESS NEWS

2015
04/05

Lien cliquable

DIGITAL BUSINESS NEWS

[Montpellier] Lancement du cluster FrenchSouth.digital

http://www.digitalbusinessnews.com/montpellier-lancement-du-cluster-frenchsouth-digital/

[Montpellier] Lancement du cluster FrenchSouth.digital

Le cluster FrenchSouth.Digital ouvrira officiellement ses portes le 5 mai. Axé sur l'économie du numérique de Montpellier Métropole et de sa région, ce pôle de compétitivité espère fédérer plusieurs centaines d'entreprises régionales du secteur, afin de les faire rayonner au plan national et international.

Le cluster FrenchSouth.Digital est basé sur cinq piliers fondateurs : le financement d'une économie numérique pérenne, l'innovation, le recrutement et la formation, le marketing territorial et le développement des affaires. Ce pôle de compétitivité, basé à Montpellier, a pour ambition de tirer les startups régionales du secteur du numérique vers le haut, et surtout vers l'international.

La direction du cluster sera divisée en trois collèges : Media Cloud Interactivity (nouvelles distribution des medias), Digital Content et cultures (filière de la création digitale) et Smart Software (métiers du développement informatique). Pierre Deniset a été nommé président à titre provisoire jusqu'à l'élection du comité d'administration en juin 2015.

Parmi les premiers adhérents du cluster, on retrouve par exemple le comparateur de logiciels en ligne appvizer.fr, Namae Concept, Cyleone, expert en systèmes intégrés, ou encore Care Labs, éditeur du Chèque Santé.

Cette entrée a été publiée dans News, et marquée avec cluster, économie, entreprises, FrenchSouth.Digital, international, Montpellier, numérique, régionales, secteur, startups, le 04/05/2015 par Iris Maignan.

2015
25/03

Lien cliquable

7 OFFICIEL

Pour le Chèque Santé®, Care Labs lève 2 m€

http://www.7officiel.com/pour-le-cheque-sante-care-labs-leve-2-me/

Pour le Chèque Santé®, Care Labs lève 2 m€

+ Partager + Tags Posted on 25 mars 2015 by redaction

Vincent Daffourd : dirigeant-fondateur de Care Labs @ DR

La start-up Care Labs (10 salariés), créée en juin 2014 à Cap Oméga, a lancé le Chèque Santé® fin 2014. Les entreprises peuvent désormais offrir de nouvelles prestations à leurs salariés en leur remettant le 1er titre national prépayé de prestations santé. D'un montant annuel de 158 €, le Chèque Santé®, qui se présente sous forme d'une carte à puce ou d'une application smartphone, est utilisable auprès des 100 000 praticiens qui ont déjà adhéré au système : «Près de 40 000 salariés devraient bénéficier du Chèque Santé cette année», annonce le dirigeant-fondateur de Care Labs, Vincent Daffourd, qui vise 6 M€ de chiffre d'affaires en 2017. La start-up vient justement de conclure une levée de fonds de 2 M€ auprès des principaux investisseurs régionaux (Sofilaro, Soridec, Jeremie LR et Sofimac Partners) afin de lancer le déploiement commercial du Chèque Santé®. Une vingtaine de recrutements (chargés de partenariats, commerciaux, ingénieurs-développeurs pour les outils numériques) sont prévus : «L'enjeu du Chèque Santé pour les entreprises est bien réel», explique Vincent Daffourd : «Une étude de l'Agence Européenne de Santé sur les coûts du stress prouve qu'1 € investi dans la prévention santé des salariés permet jusqu'à 13 € de retour sur investissement… Un meilleur accès à la santé pour les salariés signifie également une meilleure productivité pour l'entreprise». Care Labs, qui a déjà noué des partenariats avec des groupements ou des syndicats de la santé (généralistes, kinés, pharmaciens, pédicures-podologues, laboratoires d'analyses, osthéopathes) discute actuellement avec les hôpitaux et les cliniques.

Gil Martin

FIDAL

FIDAL conseille Care Labs dans le cadre de sa levée de fonds : Chèque Santé® – Innovation Sociale

http://www.fidal-avocats-leblog.com/2015/03/fidal-conseille-care-labs-cadre-levee-fonds-cheque-sante

FIDAL conseille Care Labs dans le cadre de sa levée de fonds : Chèque Santé® – Innovation Sociale

Créée en juin 2014, la société Care Labs réalise une première levée de fonds de 2 Millions d'Euros, un montant important pour une Start Up en phase d'amorçage. La société a lancé, depuis janvier 2015, Chèque Santé® le 1er titre prépayé dédié aux prestations de santé. Membre du Business Innovation Center de Montpellier élu 4ème incubateur au monde par l'UBI index, Chèque Santé®, première offre de service de Care Labs, reflète le dynamisme de la French Tech à travers son innovation sociale.

Me **Christophe Duberry**, responsable du Pôle Financement de la Direction Régionale Méditerranée du cabinet FIDAL, accompagné de Me **Jean-Marie Aussedat** en charge de l'activité Private Equity à Montpellier , ont orchestré la levée de fonds pour la société Care Labs.

- **2 millions d'euros pour l'accès aux soins pour tous !**

Alors que 10 millions de Français renoncent aux soins faute de moyens, la société Care Labs SAS, créée en juin 2014, a souhaité proposer une offre socialement innovante : proposer un dispositif imaginé sur le modèle des chèques restaurant dans le domaine de la santé. C èque Santé® permet ainsi aux employeurs, collectivités, mutuelles et assureurs d'allouer un crédit dédié aux prestations de santé non remboursées : ost opathie, diététique, psychologie, sport santé…

Objectif : rendre la bonne santé accessible à tous sans discrimination !

Bénéficiant d'un calendrier très favorable, ce nouveau dispositif se positionne comme une alternative innovante et socialement responsable pour les entreprises et comme un outil de paiement adapté aux préoccupations des professionnels de santé.

Alors que le marché français des titres prépayés s'élève à 24 milliards d'euros dont 44 % relève des avantages aux salariés ; Vincent Daffourd et son équipe veulent élargir leur offre.

L'équipe de Care Labs a décidé de mener une première levée de fonds auprès d'investisseurs partageant les mêmes valeurs éthiques et socialement responsables. 4 fonds d'investissement régionaux et multirégionaux se sont mobilisés pour soutenir le projet d'entreprise Care Labs /Chèque Santé® et ainsi faciliter le déploiement u dispositif sur le plan national.

- **Les ambitions**

2015
20/03

Lien cliquable

FIDAL

FIDAL conseille Care Labs dans le cadre de sa levée de fonds : Chèque Santé® – Innovation Sociale

http://www.fidal-avocats-leblog.com/2015/03/fidal-conseille-care-labs-cadre-levee-fonds-cheque-sante

Grâce à cette levée de fonds, la société Care Labs prévoit la création de vingt emplois supplémentaires (profils ingénieurs développeurs, commerciaux et chargés de partenariat) avec pour ambition principal le déploiement national de l'offre

Cette levée de fonds devrait également permettre à l'équipe de Chèque Santé® d'élargir la prestation au-delà des entreprises et des collectivités ; et ainsi d'ouvrir le service à plus de bénéficiaires.

Comme le souligne Vincent Daffourd : « Grâce à cette levée de fonds et aux actions actuellement menées, nous envisageons un chiffre d'affaires de l'ordre de 6 Millions d'euros à l'horizon 2017. Cela correspond à un déploiement du dispositif auprès de 600 000 bénéficiaires. »

- **Plus que des investisseurs, de réels partenaires !**

4 fonds d'investissement de renom soutiennent l'entreprise Care Labs à l'occasion de ce tour de table :

• SOFILARO : société de capital investissement régionale dont le principal actionnaire est le Crédit Agricole du Languedoc. Laurent Brieu, président de Sofilaro, conseille Vincent Daf- fourd dans la structuration de la Start Up Care Labs depuis 18 mois. "SOFILARO s'est engagée très tôt dans l'accompagnement de la solution Chèque Santé® en raison de ses résonances multiples : sur le plan de la santé par son caractère préventif, sur le plan social par un accès élargi aux soins, et enfin sur le plan économique, grâce au potentiel de croissance qu'offre cette innovation d'usage."

• SORIDEC : société de Capital Investissement régionale dotée de 60 M€ qui investit des tickets de 300 K€ à 3 M€ dans des sociétés en création, développement ou transmission.

• JEREMIE LR : fonds de co-investissement doté de 11 M€ par la région Languedoc-Roussillon et l'Europe qui prends des participations dans des PME à fort potentiel de croissance. Julien Sainte-Catherine a coordonné la levée de fonds et explique pourquoi ce soutien lui semblait une évidence : « L'offre de Care Labs nous a paru une évidence au regard des enjeux actuels de prise en charge du coût de la santé publique. Cette solution innovante constituera probablement une clé de voûte d'un nouveau modèle de financement de certains soins médi- caux. »

• SOFIMAC Partners : société de gestion multirégionale et indépendante agréée par l'AMF. François Miceli, Senior Partner, s'est impliqué personnellement dans les discussions persuadé que les enjeux de l'E-Santé méritent le soutien de tous les acteurs publics comme privés.

A l'issue de la levée de fonds, l'équipe fondatrice reste majoritaire.

Le journal des RH
Le magazine des professionnels des ressources humaines

2015
11/02

Lien cliquable

LE JOURNAL DES RH

Demain les Chèque Santé dans nos cabinets

http://www.lejournaldesrh.com/quand-lentreprise-cheque-la-sante-de-ses-salaries/

Demain les chèques santé dans nos cabinet

Après les chèques déjeuners, les chèques vacances, les chèques emploi service universel (Cesu) et les chèques cadeaux, voici les chèques santé. Il s'agit de titres prépayés propres au domaine de la santé, auxquels les chirurgiens-dentistes seront - peut-être - bientôt confrontés.

Édités depuis le 1er janvier 2015 par la société Care Labs, une start-up montpelliéraine, les chèques santé sont des titres prépayés dédiés aux prestations de santé non remboursées par la Sécurité sociale et les mutuelles : ils peuvent être utilisés pour régler les restes à charge sur tous types de soins (optiques, dentaires...) ainsi que les prestations non prises en charge (ostéopathie, diététique, psychothérapie...). Ils sont financés par les entreprises (qui bénéficient dès lors d'une exonération de charges), les comités d'entreprise ou les collectivités publiques à l'attention de leurs salariés, leurs usagers ou leurs agents. Le montant maximum de ces titres (défiscalisés) est plafonné à 158 euros par an et par personne (pour 2015), sans date limite d'utilisation. Près de 40 000 utilisateurs sont attendus pour la première année de lancement des chèques santé.

500 chirurgiens-dentistes inscrits

« *Tous les professionnels de santé diplômés d'État disposant d'un numéro Adeli ou RPPS peuvent, gratuitement, s'inscrire pour participer à ce dispositif via le site Internet* », explique Vincent Daffourd, fondateur de Care Labs. D'après lui, un peu plus de 12 000 praticiens ont d'ores et déjà sauté le pas : pharmaciens, biologistes, ostéopathes... mais aussi près de 500

CHEQUE SANTE

Le journal des RH
Le magazine des professionnels des ressources humaines

2015
11/02

Lien cliquable

LE JOURNAL DES RH

Demain les Chèque Santé dans nos cabinets

http://www.lejournaldesrh.com/quand-lentreprise-cheque-la-sante-de-ses-salaries/

chirurgiens-dentistes. Les détenteurs de chèques santé peuvent connaître le nom et les coordonnées des professionnels qui acceptent ces moyens de paiement grâce à un annuaire figurant sur le site ou grâce à une application mobile dédiée qui, par géolocalisation, permet de trouver le praticien le plus proche et réserver leur consultation.

Un système dématérialisé

Le système fonctionne entièrement par voie dématérialisée : les bénéficiaires des chèques disposent d'une application mobile spécifique, d'une carte à puce ou d'un code à imprimer. Au moment de régler, les patients entrent dans l'application le montant à payer et tapent un code personnel. Les professionnels de santé, qui doivent disposer de l'application (téléchargeable gratuitement sur l'Apple Store ou l'Androïd Market), scannent le QR code qui s'est affiché sur le Smartphone de leurs patients. Si ces derniers possèdent une carte ou un code à imprimer, tout se fait par Internet via le site du service. « *Les praticiens reçoivent leur règlement sous quarante-huit heures, précise Vincent Daffourd. Il ne leur est facturé, pour ce service, que 3 % de frais administratifs et bancaires calculés sur la somme encaissée en chèques santé.* » Ils bénéficient en outre, selon la périodicité qu'ils choisissent, d'un relevé de toutes les transactions effectuées par chèque santé ainsi que d'un historique des paiements.

Discussions avec les mutuelles

Ce nouveau dispositif, pour l'heure unique en France, pourrait connaître un certain essor dans les mois à venir. Il a en effet fait l'objet d'une large couverture média et d'un certain nombre de récompenses diverses et variées pour son caractère novateur dans le secteur sanitaire, telles que le deuxième prix des Tremplins de la santé mobile 2015, organisés le 26 janvier dernier par la société Dmd Santé ainsi que les prix Start-up et Club digital santé à l'occasion du Festival Com santé 2015. L'entreprise Care Labs est, en outre, en pleine négociation avec certaines mutuelles afin que ces dernières incluent les chèques santé dans leurs forfaits et les proposent à leurs adhérents.

CHEQUE SANTE

Le journal des RH
Le magazine des professionnels des ressources humaines

2015
11/02

Lien cliquable

LE JOURNAL DES RH

Demain les Chèque Santé dans nos cabinets

http://www.lejournaldesrh.com/quand-lentreprise-cheque-la-sante-de-ses-salaries/

« Un nouveau paradigme

Vincent Daffourd, fondateur de Care Labs

« Le système de santé de notre pays fonctionne très bien. Il est toutefois confronté à une nécessaire responsabilisation des patients. Il est en outre quasi exclusivement basé sur le curatif. Il est important de changer de modèle et c'est aussi notre rôle, en tant que start-up, de faire bouger les lignes. Notre objectif est d'apporter aux Français un crédit supplémentaire pour leurs soins de santé et ce, à travers un nouveau paradigme : ce sont aux employeurs de financer, en plus des charges sociales qu'ils paient déjà au profit de la Sécurité sociale, un crédit en chèques santé pour que leurs salariés puissent être de meilleurs acteurs de leur santé, en amont du risque et donc en préventif. »

 # L'avis de la CNSD sur le sujet

Entre solvabilisation et marchandisation ?

« *La mise en œuvre des chèques santé n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, souligne Lisiane Hervet, trésorière générale adjointe de la CNSD. Ils répondent par ailleurs à un besoin de soin et de prévention de la population de l'Hexagone.* » Toutefois, ce qui laisse la CNSD encore quelque peu circonspecte, c'est que ces chèques santé ont été mis en place sans information et sans

CHEQUE SANTE

Le journal des RH
Le magazine des professionnels des ressources humaines

2015
11/02

Lien cliquable

LE JOURNAL DES RH

Demain les Chèque Santé dans nos cabinet

http://www.lejournaldesrh.com/quand-lentreprise-cheque-la-sante-de-ses-salaries/

circonspecte, c'est que ces chèques santé ont été mis en place sans information et sans concertation avec les praticiens... « *Ces chèques sont le signe évident de l'évolution vers une marchandisation de la santé, conséquence du désengagement de l'Assurance maladie et des mutuelles dans la prise en charge des soins, poursuit Lisiane Hervet. Nous entrons dans l'ère de la financiarisation de la santé.* » Celle-ci est en effet devenue un enjeu pour les entreprises du numérique (du type Google, Apple, Facebook et Amazon qui investissent largement dans ce secteur) et de la e-santé, comme Care Labs, qui souhaitent conquérir ce nouveau marché. Pour Lisiane Hervet, il faut faire « *attention à ne pas trop démédicaliser la santé* ». Laquelle est également devenue un atout pour les entreprises, tous secteurs confondus, qui peuvent aujourd'hui, grâce aux chèques santé, faire de la santé et du bien-être un argument RH pour séduire leurs futurs employés et fidéliser ceux déjà engagés. Par ailleurs, si les chèques santé peuvent effectivement présenter un intérêt en termes de santé publique, force est de constater qu'ils bénéficient à ceux qui ont un emploi et, de fait, pas à ceux qui en auraient le plus besoin (retraites, chômeurs etc.) alors même qu'à compter du 1er janvier 2016, tous les salariés bénéficieront d'une mutuelle obligatoire par le biais de leur entreprise...

2015
25/02

Lien cliquable

LE MOUVES

Vincent Daffourd, fondateur de « Chèque Santé® », la prévention santé pour tous

http://mouves.org/2015/02/25/vincent-daffourd-fondateur-cheque-sante-prevention-sante

Vincent Daffourd, fondateur de « Chèque Santé® »,

la prévention santé pour tous

Care Labs est une entreprise sociale fondée en juin 2014. Elle est à l'origine de la création du Chèque Santé®, disponible sur le marché depuis janvier 2015. Chèque Santé® permet de financer tout ou partie des consultations, prestations et produits de prévention santé non remboursés par la sécurité sociale et les mutuelles : l'ostéopathie, la psychologie, la diététique, l'accompagnement de l'activité physique adaptée etc. Cette innovation sociale repose sur un double constat simple : **60 % des Français, qu'ils soient couverts ou non par une mutuelle, ont déjà renoncé aux soins par manque de moyens…** Alors qu'une étude de l'agence européenne de sécurité au travail a montré que pour un euro investi dans la prévention santé, la sécurité sociale et les entreprises **économiseraient 13 euros** en coûts évités.

Les citoyennes et les citoyens peuvent bénéficier de ces Chèque Santé® par le biais de leur entreprise ou de leur comité d'entreprise – comme un chèque cadeau, mais le Chèque Santé® est également accessible par les mutuelles, les collectivités, des associations de patients ou par pôle emploi – ce dernier pourrait ainsi s'assurer que **les personnes en situation d'exclusion sociale** puissent bénéficier elles aussi de ce service. Le business model de Care Labs, repose, lui, sur une commission prélevée auprès de ses clients – les financeurs – qui ne dépasse pas 3% de frais de gestion.

Aujourd'hui la start-up connait une croissance de **10% par semaine**, compte **10 salariés/co-fondateurs** et prévoit d'embaucher 20 personnes en 2015 et **50 personnes en 2016**. Care Labs ambitionne de se déployer partout en France pour **atteindre 100 000 praticiens**

2015
25/02

Lien cliquable

LE MOUVES

Vincent Daffourd, fondateur de « Chèque Santé® », la prévention santé pour tous

http://mouves.org/2015/02/25/vincent-daffourd-fondateur-cheque-sante-prevention-sante

référencés sur sa plateforme et n'exclut pas d'exporter prochainement son modèle à l'international.

L'interview de Vincent Daffourd

Comment est né Chèque Santé® ?

J'ai commencé ma carrière professionnelle en tant que créatif dans une agence de communication. A 22 ans, j'ai monté mon propre cabinet de conseil en Marketing et Communication. J'ai travaillé en France, en Californie, au Koweït, à Shanghai… Lors d'une expatriation, je suis tombé gravement malade. **Cette pathologie m'a fait l'effet d'un électrochoc**, j'ai réalisé que la santé était un bien précieux qu'il était capital de préserver. Au début de mes 3 ans d'arrêt maladie, je continuais à recevoir des chèques vacances, cadeau, déjeuner qui ne m'étaient plus d'aucune utilité, alors que des chèques santé m'auraient été très utiles… c'est ainsi que l'idée est née. En décembre 2012, dès que j'ai été réhabilité à reprendre une activité professionnelle, j'ai participé à un concours de start-up, parrainé par Fleur Pellerin, que nous avons remporté. Accompagnés par Alter'incub, la Région Languedoc-Roussillon, Créalia, Montpellier Métropole et l'incubateur Cap Omega, nous avons réussi à construire notre projet. Care Labs est ainsi né en juin 2014 et le produit« Chèque Santé® » a été lancé le 2 janvier 2015.

Je souhaite apporter de l'optimisme face à la morosité ambiante en montrant que créer une start-up, générer de la valeur et de l'emploi, autour d'un projet socialement innovant et ambitieux, c'est possible ; et que le handicap n'est pas un frein mais qu'il peut même se révéler être un moteur. Je vois ma maladie comme une chance, celle d'avoir pu prendre un virage à 180° degré et de mener une vie qui a du sens. Je jongle certes avec mes études (j'ai repris un Master 2 en Management de l'économie sociale et solidaire) ma vie personnelle, ma maladie et mon travail ; mais je suis complètement épanoui.

Auriez-vous des conseils à donner à un futur entrepreneur social ?

Je conseille vivement aux porteurs de projets de bien s'entourer. **S'assurer d'avoir le soutien de ses proches** dans cette aventure parfois semée d'embûches est primordial pour trouver le courage de persévérer. Il faut aussi **s'entourer de personnes et d'organismes**

Lien cliquable

LE MOUVES

Vincent Daffourd, fondateur de « Chèque Santé® », la prévention santé pour tous

http://mouves.org/2015/02/25/vincent-daffourd-fondateur-cheque-sante-prevention-sante

compétents, le mouvement FrenchTech est un exemple, il existe des incubateurs spécialisés dans l'économie sociale et solidaire (Alter'Incub). Travailler avec des experts permet aux porteurs de projet d'affiner leur plan d'affaire – même dans l'économie sociale et solidaire, l'entreprise doit être rentable pour être pérenne ! – trouver les solutions de financement nécessaires à l'émergence du projet.

A ce titre, « Chèque Santé®» a bénéficié du soutien financier de multiples acteurs et nous avons parfaitement réussi à combiner nos exigences entrepreneuriales avec les exigences de nos financeurs. Nous avons d'ailleurs eu beaucoup de chance que des fonds d'investissement nous fassent confiance alors que j'étais en situation d'invalidité. C'est principalement le fait que tous les salariés soient actionnaires de la société qui a permis de convaincre les investisseurs que l'entreprise pourrait tourner sans moi. Comme quoi c'est possible ! **Il faut réussir à aller au-delà des freins que l'on se fixe soit même : handicap, mobilité, freins financiers… Ma maladie m'a affaibli à plus d'un titre mais la seule volonté d'accomplir ce beau projet a pris le dessus sur le reste.**

Enfin, je pense qu'il faut bien choisir **son équipe**. La réussite d'une entreprise dépend essentiellement des personnes qui la composent. **Je n'aurais jamais réussi à convaincre les investisseurs sans mes 9 autres co-fondateurs**. Je suis dans une optique de création d'emplois, nous recrutons d'abord des personnes qui partagent nos valeurs ; l'expertise elle peut toujours se construire par la suite.

Pourquoi avoir choisi d'adhérer au Mouves ?

J'ai découvert le Mouves grâce à André Dupon, également parrain de notre entreprise. Je me suis très vite reconnu dans les proposions et les valeurs portées par le mouvement. La notion d'entrepreneur social me définit parfaitement. D'ailleurs **de plus en plus de start-up se rapprochent de l'entrepreneuriat social et du Mouves** ; c'est important de s'inspirer les uns des autres, d'échanger avec des entrepreneurs qui partagent les mêmes problématiques et les mêmes rêves.

LES TREMPLINS DE LA SANTÉ MOBILE

2015
11/02

Lien cliquable

LES TREMPLINS DE LA SANTÉ MOBILE

2e prix : Les chèques santé, de Care Labs Sas

http://www.whatsupdoc-lemag.fr/actualites-article.asp?id=6621

La journée des Trophées de la Santé Mobile de ce lundi a débuté par les Tremplins de la Santé Mobile. L'occasion de découvrir les applis santé de demain, développées par de jeunes start-up ou particuliers.

8 candidats nous présentent chacun leur projet, avec comme règle du jeu : 3 minutes top chrono de présentation sur scène, et 6 minutes de questions du jury. Seuls 4 d'entre eux seront sélectionnés et recevront une somme d'argent versée sur la plate-forme de crowfunding Wellfundr. Mais chacun a eu l'occasion de faire connaître son produit, et gageons qu'ainsi tous en sortent gagnant.

Dans l'orde, nous avons donc :
1er prix : **Pill'up**, par la start-up Electronic Alliance. Un pillulier électronique ou une appli/outil qui aide le patient à une meilleure observance. Pour qui ? pour Mamie et Papi (le concept est tellement simple que les personnes âgés n'ont aucun mal à l'utiliser, tests à l'appui), mais aussi pour éviter l'allarme de la pillule qu'on éteint tout en oubliant de la prendre dans la seconde qui suit. Et 5000 euros versés sur le compte Wellfundr.
2e prix : **Les chèques santé,** de Care Labs Sas, dont on va certainement bientôt entendre parler. A peu près le même principe que les chèques resto ou vacances, mais pour des prestations santé non remboursées, et à destination des salariés comme des plus précaires.
3e prix : **myDocteo** d'ePOPHYSE. Avec cette appli, on prévient son patient du retard accumulé dans la journée, il adapte son emploi du temps, et comme ça, plus de râleurs et d'enfants bordéliques en salle d'attente !
4e prix : **Redstep** de Maxime Claval, qui permet de challenger les donneurs de sang réguliers pour arriver à terme à motiver leurs proches et toucher de plus en plus de donneurs potentiels. Son truc ? La prise de RDV devient super simple.

Les quatre autres applis non récompensées mais à garder dans un coin de son smartphone tout de même sont :
360 medical, "bibliothèque 2.0" regroupant des documents, recommandations, et autres outils utiles au médecin pendant sa

CHEQUE SANTE

Lien cliquable

LES TREMPLINS DE LA SANTÉ MOBILE

2e prix : Les chèques santé, de Care Labs Sas

http://www.whatsupdoc-lemag.fr/actualites-article.asp?id=6621

consultation.
Speaker, de Diane Evrard, qui redonnera de la voix au patient après trachéotomie ou trachéostomie en toute simplicité.
Abracadacook, de Abracadacook, qui trouve pour chacun, en plus d'un menu personnalisé en fonction de pathologies diverses et variées, des diététiciens disponibles et une interractivité avec d'autres membres atteints de la même pathologie.
Enfin, **Développement et renforcement de la motivation et de la volition associées aux changements de comportement dans le domaine de la santé par l'utilisation d'une application mobile.** Vous dites ? En deux mots, une appli de soutien à la prise en charge des patients. C'est en fait un coaching, qui se présente sous forme de conversation standard sur smartphone, "*visant à l'aider à surmonter les difficultés liées à sa situation médicale*"

2015
06/02

Lien cliquable

SOFINSCOPE ACTU ORANGE

Un Chèque Santé pour les salariés

http://sofinscope.actu.orange.fr/actualites/20150122_un-cheque-sante-pour-les-salaries.html

Un chèque santé pour les salariés

Après le chèque-vacances et le ticket-restaurant, le chèque santé débarque dans les entreprises. Il permet aux salariés de bénéficier de prestations non remboursées par la Sécurité sociale. Explications :

Grande nouveauté de 2015, le chèque santé vient de faire son apparition dans les entreprises. Imaginé par une start-up montpelliéraine, il permet aux salariés - dont les sociétés sont affiliées au système - de bénéficier de prestations santé non prises en charge par la Sécu. En présentant ce titre prépayé, ils n'ont rien à verser au praticien. 10.000 professionnels de la santé auraient déjà adhéré au concept, selon ses créateurs, qui visent les 100.000 adhérents d'ici la fin de l'année.

Quels types d'actes et de praticiens sont concernés ? Tous ceux que la Sécurité sociale ne rembourse pas, ou seulement en partie (le "reste à charge" du patient), comme les diététiciens, les ostéopathes, les orthodontistes, les psychologues, les chirurgiens dentistes, les orthoptistes, les rhumatologues ou autres ergothérapeutes. Mais aussi les spécialistes du bien-être, tels les coachs sportifs.

Pour convaincre les employeurs de faire ce petit cadeau à leurs salariés, la start-up met en avant "l'amélioration de la qualité de vie de leurs collaborateurs et donc de leur performance professionnelle" prodiguée par le chèque santé, défiscalisé et exonéré de charges jusqu'à 156 euros par an et par employé. L'entreprise revendique déjà plus d'une centaine de sociétés adhérentes depuis son lancement le 2 janvier, dont une de 46.000 salariés.

Privées ou publiques, toutes les entreprises peuvent opter pour le chèque santé. Ce dernier est dématérialisé. Il se présente sous la forme d'une carte de crédit ou d'une application à télécharger sur son mobile.

2015
06/02

Lien cliquable

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Care Labs promeut le Chèque Santé® pour les soins mal remboursés

http://www.entreprendre-montpellier.com/actualite/care-labs-promeut-le-cheque-santer-pour-les-soins-

Rechercher FR

ENTREPRENDRE à Montpellier

ENTREPRENDRE VIVRE QUI SOMMES NOUS ?

Accueil » Actualités » Care Labs promeut le Chèque Santé® pour les soins mal remboursés

CARE LABS PROMEUT LE CHÈQUE SANTÉ® POUR LES SOINS MAL REMBOURSÉS

La jeune start-up montpelliéraine Care Labs veut imposer son concept socialement innovant de Chèque Santé®, le premier titre prépayé dématérialisé centré sur des prestations de soin et prévention santé. Hébergée à la pépinière Cap Omega et accompagnée par le BIC de Montpellier Méditerranée Métropole, l'entreprise de 10 salariés finalise une levée de fonds qui doit lui permettre d'embaucher 10 personnes supplémentaires.

D'une expérience personnelle éprouvante est née une start-up innovante : « *Atteint d'une grave affection pulmonaire, j'ai découvert que les soins complémentaires étaient très peu couverts* », livre Vincent Daffourd, professionnel de la communication montpelliérain. En 2011, avec son kiné respiratoire, Guillaume Gallois, il imagine un titre prépayé, à l'exemple des chèques-cadeaux ou voyages, mais centré sur les prestations santé, « notamment celles peu ou mal remboursées », et dématérialisé (via une carte à puce ou une application mobile). Il dépose la marque Chèque Santé® dès 2012 et lance en juin 2014 Care Labs, basé à la pépinière Cap Omega. « *Le BIC m'a aidé à bâtir mon business plan et m'a mis en relation avec des investisseurs. Cet accompagnement et l'attribution de prêts d'honneur par le fonds d'amorçage Crealia en juillet 2014 ont permis une accélération phénoménale.* »

Aujourd'hui, Care Labs emploie une dizaine de salariés et promeut Chèque Santé® dans toute la France. « *Les financeurs peuvent être des entreprises, des comités d'entreprise, des mutuelles, des collectivités ou des associations qui prennent en charge tout ou partie des prestations pour leurs salariés, usagers ou clients.* » Les professionnels de santé, eux, sont invités à se référencer gratuitement dans le « réseau d'acceptation » Chèque Santé®, qui vise « 100 000 inscrits en 2016 ».

Remarqué, Care Labs collectionne les récompenses aux concours et a obtenu une bourse French Tech de Bpifrance. Vincent Daffourd a déjà présenté Chèque Santé® au JT de TF1, sur LCI et BFM TV. « *Nous recensons 3 000 citations presse sur la première quinzaine de janvier* », note l'entrepreneur. Enfin, Care Labs finalise une première levée de fonds qui devrait être bouclée fin février. « *Nous embaucherons dans la foulée 10 personnes au développement informatique, au commercial et au marketing. Deux s'installeront dans notre futur bureau parisien.* » Care Labs vise plus de 6 millions d'euros de chiffre d'affaires à trois ans.

Chèque Santé

Le Chèque Santé® expliqué en vidéo

Etre accompagné par le BIC

2015
15/01

Lien cliquable

VIDAL

Des chèques santé pour régler les prestations non remboursables par l'Assurance maladie

http://www.vidal.fr/actualites/14782/des_cheques_sante_pour_regler_les_prestations_non_remboursables

Des chèques santé pour régler les prestations non remboursables par l'Assurance maladie

Par David PAITRAUD - Date de publication : 15 Janvier 2015

4.0 (1 note)
vu par 3925 lecteurs

61 Recevoir Vidal News Vos avis (3)

Le dispositif chèque santé, lancé le 1er janvier 2015, est destiné à faciliter l'accès à la prévention et à diverses prestations santé ou "*bien-être*".

Sur le même principe que les chèques restaurants ou les chèques vacances, les chèques santé sont proposés aux salariés des entreprises.

Ce dispositif constitue un nouveau moyen dématérialisé de règlement des prestations de santé non remboursables par les organismes d'Assurance maladie ou les mutuelles.

Les employeurs, qui pouvaient déjà donner à leurs salariés des chèques vacances, cadeaux ou restaurants, peuvent désormais leur attribuer des chèques santé.

Le dispositif chèque santé est proposé par la société montpelliéraine Care Labs SAS depuis le 1er janvier 2015 aux entreprises (par le comité d'entreprise par exemple), collectivités, mutuelles et associations qui **souhaitent contribuer à la santé et au bien-être de leurs salariés**.

Il permet de financer **à hauteur de 156 euros par an et par personne :**

- les soins complémentaires aux traitements allopathiques non pris en charge par la Sécurité sociale,
- les prestations à visée préventive,
- le reste à charge sur les produits de santé.

Pour régler une prestation de santé, le bénéficiaire peut :

- soit utiliser une carte personnelle chèque santé ;
- soit effectuer un paiement mobile sécurisé via smartphone après avoir téléchargé l'application gratuite.

En pratique, quels professionnels de santé sont concernés ?

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des **professionnels intervenant dans le domaine de la santé et du bien-être**, inscrits au répertoire ADELI ou titulaires d'un diplôme reconnu par l'Etat :

- **les chirurgiens-dentistes et les médecins spécialistes (**ophtalmologiste, médecin du sport, rhumatologue, homéopathe, ostéopathe, naturopathe, dermatologue, sophrologue, tabacologue…). Les chèques santé peuvent par exemple permettre aux patients de régler d'éventuels dépassements d'honoraires ;

CHEQUE SANTE

2015
15/01

Lien cliquable

VIDAL

Des chèques santé pour régler les prestations non remboursables par l'Assurance maladie

http://www.vidal.fr/actualites/14782/des_cheques_sante_pour_regler_les_prestations_non_remboursables

- les **professionnels paramédicaux** dont les opticiens, les ostéopathes, les masseurs-kinésithérapeutes, les psychologues, les diététiciens, les orthophonistes, etc ;
- les **autres professionnels** tels que les experts en qualité de vie ou en TMS (troubles musculosquelettiques), les coachs santé, etc.

Pour être affiliés au dispositif et pouvoir être payés en chèques santé par les patients, **les professionnels de santé doivent préalablement s'inscrire** (inscription soumise à validation par le Comité scientifique et déontologique de Chèque Santé, précise le site de l'entreprise).

Les **paiements sont effectués avec un délai de 48 heures** par virement bancaire. Aucun équipement spécifique n'est nécessaire pour accepter ce moyen de paiement.

Les professionnels adhérents au dispositif sont inclus dans un **annuaire mis à disposition des patients.**

Une nouvelle manière de promouvoir la santé, selon le créateur de l'entreprise

Vincent Daffourd, fondateur de Care Labs SAS (créée en juin 2014) porte ce projet depuis 3 ans. Interviewé sur BFM Business en septembre dernier, il explique (à partir de 12'41) : *"nous nous sommes basés sur le constat qu'un français sur trois, couvert ou non par une mutuelle, renonce aux soins par manque de moyens. Nous avons souhaité **inviter les entreprises, à travers leur CE ou en direct,** à participer au financement de la prévention santé de leurs salariés, puisque la santé des salariés fait la santé de l'entreprise".*

La société compterait aujourd'hui **10 000 professionnels adhérents**, et compte atteindre la barre des 100 000 à la fin de l'année 2015.

En savoir plus :

Site internet Chequesante.com

Sources : Care Labs

Pour recevoir gratuitement toute l'actualité par mail

Je m'abonne !

CHEQUE SANTE

Entreprise & Carrières
L'HEBDOMADAIRE DES RESSOURCES HUMAINES

2015
06/01

Lien cliquable

ENTREPRISE ET CARRIERE

Lancement d'un dispositif de Chèque Santé

http://www.pickanews.com/extrait-presse

Retour aux résultats

— Marchés —

LA FORMATION CONTINUE À L'UNIVERSITÉ RÉNOVE SON SITE

UNE COMPLÉMENTAIRE DÉDIÉE AU SECTEUR AUTOMOBILE

LANCEMENT D'UN DISPOSITIF DE CHÈQUE SANTÉ

TEAMBUILDING SUR LES CIMES AVEC L'ESF

DE L'ÉVÉNEMENTIEL POUR FAVORISER LA COHÉSION

feuilleter la revue

Entreprise et Carrières

- **Numéro** : 150106
- **Date de traitement** : 06/01/2015
- **Date de parution** : 06/01/2015
- **Page** : 27
- **Fréquence** : Hebdomadaire
- **Thème** : Droit & Administration
- **Type** : Presse Professionnelle Spécialisée

« ... au plus tard au 1er mars 2015 pour tous LANCEMENT D'UN DISPOSITIF DE CHÈQUE SANTE Depuis le 1er janvier 2015, les entreprises ou collectivités peuvent adhérer au premier titre de paiement de soins de santé, Chèque Santé ?, produit de la société Care Labs SAS (lire aussi page 7). ... »

Cet extrait vous intéresse ?

CONTACTEZ-NOUS pour découvrir la solution la plus adaptée à vos besoins

S'INSCRIRE au service Pickanews

CHEQUE SANTE

Centre Presse

2015
03/01

Lien cliquable

CENTRE PRESSE

Du bien-être en chèques cadeaux

http://www.centre-presse.fr/article-359648-du-bien-etre-en-cheques-cadeaux.html

Du bien-être en chèques cadeaux

Vous connaissiez les chèques cadeaux, voici leur version « Santé ». Ce service est opérationnel depuis hier et c'est à une start-up montpelliéraine, « Care Labs », que l'on doit cette invention génialement simple. Le principe tient en quelques mots. Par l'entremise d'une carte à puce prépayée ou d'une application pour smartphone, une entreprise ou un comité d'entreprise peuvent offrir à leurs salariés des chèques de soins utilisables auprès de professionnels de santé, adhérents au réseau. Ces prestations ne sont pas remboursables par la Sécurité sociale ou les mutuelles. Elles embrassent une cinquantaine de spécialités dont l'ostéopathie ou la diététique.

Dix mille professionnels en ont validé l'utilité et une centaine d'entreprises ont souscrit au système. Le montant est à leur discrétion, mais les employés n'ont pas un centime à débourser. « Pour un euro investi dans la prévention sanitaire de leurs salariés, les employeurs ont un retour sur investissement de 13 euros », souligne Vincent Daffourd. Le patron de « Care Labs » renvoie à une étude récente de l'Agence européenne de santé. Moins d'arrêts maladie, productivité accrue, climat général apaisé... Les micro-entreprises sont les premières visées, compensant la modicité de leurs salaires par ces avantages périphériques.

2015
03/01

Lien cliquable

POURQUOI DOCTEUR

Chèque Santé : les entreprises misent sur la santé des salariés

http://www.pourquoidocteur.fr/Cheque-Sante---les-entreprises-misent-sur-la-sante-des-salaries-9366.html

Chèque Santé : les entreprises misent sur la santé des salariés

Plus d'un quart des Français renonce à des soins faute d'argent. Une start-up de Montpellier propose aux entreprises de les aider avec le Chèque Santé, "Ticket Restaurant" version santé.

Capture d'écran de la vidéo de présentation de CareLabs

Après les Tickets Restaurant, les Chèques Vacances, le Chèque Santé. C'est l'idée novatrice d'une start-up de Montpellier (Hérault), Care Labs, repérée par nos confrères du *Parisien* (*lien abonnés*). Le concept est simple : les entreprises offrent à leurs employés une somme dédiée aux dépenses médicales ou paramédicales.

158 euros par an

Plus d'un Français sur quatre renonce à des soins par manque d'argent. Care Labs propose une piste de solution : entreprises, comités d'entreprise et mutuelles peuvent offrir un Chèque Santé, d'un montant annuel de 158 euros. 40 000 salariés devraient en profiter en 2015, espère Vincent Daffourd, interrogé par *Le Parisien*.

2015
03/01

Lien cliquable

POURQUOI DOCTEUR

Chèque Santé : les entreprises misent sur la santé des salariés

http://www.pourquoidocteur.fr/Cheque-Sante---les-entreprises-misent-sur-la-sante-des-salaries-9366.html

Comment ça marche ? L'entreprise ou la mutuelle commande un « chéquier » destiné aux employés ou aux adhérents. Ce peut être une carte prépayée ou une application téléchargeable sur l'AppStore (téléphones sous iOS) ou GooglePlay (téléphones sous Android).

Le bénéficiaire du Chèque Santé peut régler des prestations médicales ou paramédicales qui ne sont pas prises en charge par la Sécurité sociale ou les complémentaires santé. Voilà qui règle, au moins en partie, le problème du reste à charge. Les entreprises, elles, sont exonérées de charges sociales.

50 spécialités accessibles

Pour le moment 10 000 professionnels de santé ont adhéré à Chèque Santé. Virtuellement, toutes les spécialités ayant trait à la santé sont accessibles : homéopathie, diététique et même sport. Au bénéficiaire de choisir. « Nous avons répertorié pour l'instant 50 spécialités accessibles avec notre chéquier. Nous intervenons à chaque fois comme tiers payant. Ce qui veut dire pour le bénéficiaire : pas d'avance de frais », explique Vincent Daffourd dans les colonnes du *Parisien*.

L'intérêt est réel pour les entreprises, argumente Care Labs, citant une étude de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Pour chaque euro investi dans la santé du personnel, 13 sont rapportés à l'entreprise. Un système depuis longtemps admis par les anglo-saxons, où le bien-être au travail est pris très au sérieux.

2015
03/01

Lien cliquable

POURQUOI DOCTEUR

Chèque Santé : les entreprises misent sur la santé des salariés

http://www.pourquoidocteur.fr/Cheque-Sante---les-entreprises-misent-sur-la-sante-des-salaries-9366.html

Source : CareLabs

CHEQUE SANTE

ALLO CHOMAGE

Chèque Santé 2015 montant : Qui y a droit ? les conditions

http://www.allochomage.com/101479-cheque-sante-2015-montant-qui-y-a-droit-les-conditions.html

Chèque Santé 2015 montant : Qui y a droit? les conditions

Quel montant pour le chèque santé en 2015 pour le salarié ? Les chèques santé ce sont ces « chèques cadeau » valables chez les osthéo, psy, diététicien etc…ils ont pour but d'aider les employés à faire face aux dépenses de santé.

CHEQUE SANTE
LE 1ER TITRE PRÉPAYÉ DE PRESTATIONS DE SANTÉ
www.chequesante.com
Available on the Android Market
Available on the App Store

Comment ça marche les chèques santé? Les avis sur le chèque santé, qui l'accepte?

Chèque santé 2015 montant : dès maintenant, les chèques santé sont utilisables pour les employés les plus chanceux que l'entreprise a décider d'aider dans leurs dépenses de santé. Il existe bien sûr des mutuelles, mais qui ne remboursent pas tout. Avec le chèque santé, il est possible sans justifier quoi que ce soit, de consulter un professionnel de santé agréé, dont les honoraires seront déduits du compte.

Le chèque santé comment ça marche ?

Une entreprise achète pour ses employés des chèques santé, qui sont en fait dématérialisés : avec un smartphone (ou une carte à puce, pour ceux qui en sont dépourvus), on installe l'application. Le compte est ensuite crédité par l'employeur, qui a payé le chèque santé. **Qui accepte le chèque santé?** 10 000 professionnels de santé acceptent déjà ce chèque santé (osthéo, psychologue…), la liste est disponible sur le site chequesante.com.

ALLO CHOMAGE

Chèque Santé 2015 montant : Qui y a droit ? les conditions

http://www.allochomage.com/101479-cheque-sante-2015-montant-qui-y-a-droit-les-conditions.html

Chez le professionnel de santé, il suffira de présenter son téléphone qui affichera un QR Code. Le cheque santé fonctionne en tiers payant, il n'y a donc aucun frais à avancer pour le patient.

Le chèque santé combien ça coûte ?

Le montant du chèque santé 2015 commandé est libre. La prise en charge par l'entreprise est limitée à 156€ si elle souhaite que cet avantage soit exonéré de charges sociales / cotisations salariales.

Le chèque santé qui y a droit ?

Le chèque santé 2015 est destiné à toutes les entreprises, qui peuvent offrir à leur salarié cet avantage. Le chèque santé peut être aussi offert par la mutuelle santé ou la collectivité. Selon une étude citée par la startup qui a lancé les chèques santé, 1€ investi par l'entreprise dans la santé des employés lui rapporte au final 13€.
Côté professionnels de santé, il faut être approuvé par le « Comité scientifique et déontologique de Chèque Santé ». Ils prennent 3% des montants, et le chèque santé ne doit être utilisé que pour des honoraires non couverts par la sécurité sociale.
Notre avis sur le chèque santé : c'est un atout car il est toujours important de bien se soigner. Les mutuelles santé sont de plus en plus chères donc on ne peut qu'apprécier cette initiative. A n'en pas douter le succès sera au rendez vous si on se base sur les chèques cadeaux / Chèque Lire qui cartonnent en entreprises.

Dynamic Seniors

2015
02/01

Lien cliquable

DYNAMIC SENIORS

Un Chèque Santé qui tombe à pic

http://dynamic-seniors.eu/un-cheque-sante-qui-tombe-a-pic/

ACTUS, SANTÉ

UN CHEQUE SANTE QUI TOMBE À PIC !

29 DÉCEMBRE 2014 GAËLLE ALBAN

VINCENT DAFFOURD

Chaque année, c'est la même rengaine : on se souhaite une bonne année et une bonne santé ! Si pour une fois ces vœux pieux devenaient réalité. Si vous êtes encore en activité, demandez à votre employeur que les bonnes résolutions ne soient plus de vains mots !
A partir du 2 janvier, le Chèque Santé peut permettre à chacun d'envisager 2015 plus sereinement.
Pour ce faire, il suffit que l'entreprise ou la collectivité désirant investir dans la bonne santé et le bien-être de ses salariés ou agents, adhère au dispositif Chèque Santé® et ouvre un compte individuel et nominatif à chacun de ses collaborateurs du montant de son choix. Ce crédit «santé» est soit cofinancé entre l'entreprise et son collaborateur selon la clé de répartition de son choix, soit financé intégralement par elle-même. Il est également possible d'avoir accès au Chèque santé via sa mutuelle, sa banque ou son assurance… n'hésitez pas à leur demander !

CHEQUE SANTE

2015
02/01

Lien cliquable

VOUS SAVEZ TOUT

Le boss d'une start-up montpelliéraine omniprésent dans les médias pour lancer son Chèque Santé

http://www.voussaveztout.com/actu_le-boss-d-une-start-up-montpellieraine-omnipresent-dans-les-media

Le boss d'une start-up montpelliéraine omniprésent dans les médias pour lancer son Chèque Santé

LE JOURNAL
LE CHÈQUE SANTÉ FAIT SES GRANDS DÉBUTS
L'EMPLOYEUR PEUT OFFRIR À SES SALARIÉS UN CRÉDIT
DE 158 EUROS PAR AN POUR SES DÉPENSES DE SANTÉ
LCI

Selon une étude réalisée par l'Ifop pour l'agence Capital Image publiée le 28 décembre, pour 71% des Français, la santé est la clé du bonheur, et ce n'est pas Vincent Daffourd qui vous dira le contraire. Sa jeune start-up montpelliéraine, Care Labs, a lancé le 2 janvier 2015 le Chèque Santé dont l'objectif est de rendre la santé accessible à tous.

En effet, après les titres restaurant, les chèques vacances, les chèques-santé arrivent en France. Ils prennent en charge tout ce qui n'est pas remboursé par la Sécurité Sociale ni couvert par les mutuelles. Ainsi, les entreprises, du secteur public ou privé, peuvent offrir à leurs salariés ces chèques-santé (plafonné à 158 € par an et par salarié). Ils permettent ainsi aux salariés de gagner en pouvoir d'achat (les sommes sont exonérées d'impôts), et aux entreprises de bénéficier d'une exonération de charges sociales et patronales.

Le chèque santé est dématérialisé, il prend la forme d'une carte de crédit ou d'une application mobile (téléchargeable gratuitement). Le montant crédité peut être utilisé auprès des praticiens et de professionnels de santé qui adhèrent aujourd'hui au système (100 000 d'ici la fin de l'année 2015). Mais attention, seules les prestations non remboursées par la Sécu pourront être payées avec ce chèque.
sujet important pour les français qui ont de plus en plus de mal à assumer ces dépenses. Avec ce chèque, nous souhaitons rendre la santé accessible à tous".

metronews

2015
02/01

Lien cliquable

METRO NEWS

Chèque-santé : mode d'emploi

http://www.metronews.fr/conso/cheque-sante-un-aide-pour-payer-le-dentiste-le-psychologue-le-depassem

Chèque-santé : mode d'emploi

SANTE - Nouveauté de l'année 2015, le chèque-santé débarque dans les entreprises. Comment ça fonctionne et y avez-vous droit ? On vous explique tout.

Le chèque-santé permet de payer des prestations de santé ou de bien être. Photo : STEPHANE DE SAKUTIN / AFP

Après le chèque-déjeuner et le chèque-vacances, voici le chèque-santé. Ce titre prépayé est disponible depuis ce vendredi 2 janvier. A quoi sert-il et pouvez-vous en bénéficier ? Mode d'emploi.

► Quoi ? Santé et bien-être

Le chèque-santé permet de financer tout ou partie de ce qui n'est pris en charge ni par votre sécurité sociale ni par votre mutuelle. Il peut s'agir de consultations, de prestations ou de produits de prévention dans le domaine de la santé et du bien être.

Ce chèque pourra par exemple servir à régler un ostéopathe, un psychologue, un nutritionniste, un coach de sport-santé, des dépassements d'honoraires, des prothèses… A vous de choisir dans l'annuaire en ligne le professionnel auprès duquel utiliser votre solde. Pour l'heure 10.000 professionnels y ont déjà adhéré.

metronews

2015
02/01

Lien cliquable

METRO NEWS

Chèque-santé : mode d'emploi

http://www.metronews.fr/conso/cheque-sante-un-aide-pour-payer-le-dentiste-le-psychologue-le-depassem

► Pour qui ? Les salariés

Vous pouvez bénéficier des chèques-santé si vous êtes salarié du secteur public ou privé. A condition toutefois que votre entreprise, votre CE ou votre collectivité le propose. Ceux-ci participent à leur financement, de la même façon que pour les chèques-cadeaux ou les chèques-vacances.

Avantage pour l'entreprise : ces chèques sont défiscalisés et exonérés de charges sociales et patronales, à hauteur de 158 euros par an. Avantage pour le bénéficiaire : les sommes sont exonérées d'impôts, c'est-à-dire que vous n'aurez pas à les comptabiliser dans votre déclaration d'impôt sur le revenu.

► Comment ? Avec un code

Le chèque santé est dématérialisé, il prend la forme d'une carte de crédit ou d'une application mobile (téléchargeable gratuitement). Vous pouvez payer le professionnel de trois façons : en tapant le montant et votre code dans l'application mobile, avec votre carte à code ou en imprimant votre code sur papier libre.

GENERALISATION 2016

Chèque santé : entrée en vigueur le 2 janvier

http://www.generalisation-2016.fr/article/cheque-sante-entree-en-vigueur-le-2-janvier,9544

Chèque santé : entrée en vigueur le 2 janvier

© D.R.

Ce nouveau dispositif, au fonctionnement similaire à celui d'un chèque cadeau, se met en place alors que le monde de la complémentaire santé est en pleine évolution.

Le marché de la **complémentaire santé** est en pleine restructuration depuis plusieurs mois : en effet, au 1er janvier 2016, l'ensemble des salariés du privé devra obligatoirement être couvert via une offre collective financée, au moins à moitié, par son employeur. Cette offre doit tenir compte d'une nouvelle réglementation quant à ses garanties et respecter à la fois le « panier minimum de soins » et le périmètre des contrats « responsables ».

Alors que les différents acteurs de ce marché s'activent pour séduire les **500 000 entreprises pas encore couvertes** (et se rappeler au bon souvenir des autres), de nouveaux produits font leur apparition et sont à même de changer la donne : c'est le cas du « Chèque Santé ».

Des avantages pour l'employeur et le salarié

Ce dispositif, fruit d'une réflexion de trois ans d'un entrepreneur montpelliérain, entre en vigueur ce 2 janvier. Son principe : à l'instar des chèques cadeaux, le « Chèque Santé » permet de régler des prestations de santé, généralement peu remboursées par l'Assurance maladie (médecine douce, parodontie...), grâce à un titre de paiement dématérialisé.

Généralisation 2016

2015
02/01

Lien cliquable

GENERALISATION 2016

Chèque santé : entrée en vigueur le 2 janvier

http://www.generalisation-2016.fr/article/cheque-sante-entree-en-vigueur-le-2-janvier,9544

L'avantage de ce « Chèque Santé » est évident pour le salarié, pouvant à ce titre bénéficier d'actes de santé pas forcément couverts, non seulement par la Sécurité sociale, mais aussi par sa complémentaire santé. L'entreprise cliente (ou la collectivité), de son côté, peut bénéficier d'avantages fiscaux puisque ce produit est défiscalisé et exonéré de charges sociales et patronales, à hauteur de **156 euros par an et par salarié**. En contrepartie, le client verse l'équivalent de 3% des montants distribués au titre des frais de commission.

Une expansion à amplifier

Ce nouvel avantage en nature n'est toutefois pas à proprement parler un concurrent des acteurs du monde de la complémentaire santé, mais plutôt un supplément : « les partenariats avec les mutuelles ont été facilités par la réforme » notait son créateur Vincent Daffourd en novembre dernier.

Principal objectif des prochains mois pour le « Chèque Santé » : convaincre les professionnels de santé d'accepter ce nouveau mode de règlement. 10 000 praticiens ont déjà donné leur accord et Vincent Daffourd s'est fixé un objectif de 100 000 à la fin de l'année 2015, alors qu'adviendra l'échéance de la généralisation de la **complémentaire santé** à tous les salariés du privé au 1er janvier 2016.

CHEQUE SANTE

RTL

2015
02/01

Lien cliquable

RTL

ÉCLAIRAGE - Après les tickets restaurant et les chèques vacances, votre employeur peut désormais vous offrir un crédit de 158 euros par an pour vos dépenses de santé.

http://www.rtl.fr/actu/economie/les-cheques-sante-debarquent-en-entreprise-7776068506

ÉCLAIRAGE - Après les tickets restaurant et les chèques vacances, votre employeur peut désormais vous offrir un crédit de 158 euros par an pour vos dépenses de santé.

Crédit : AFP, Archives / Mychèle Daniau

L'application Lifeo fait office de carnet de santé

C'est une petite révolution dans le domaine de la santé : les employeurs vont pouvoir délivrer des chèques santé à leurs salariés, au même titre que les chèques repas, voyage, ou cadeaux.

Les chefs d'entreprise vont désormais pouvoir offrir à leur personnel un crédit de 158 euros par an à consacrer à leurs dépenses de santé. Les entreprises intéressées peuvent d'ors et déjà passer commande auprès de la start up Care Labs basée à Montpellier.

Un "investissement" pour l'entreprise

Ce "cadeau" se présente sous la forme d'une carte à puce ou d'une application téléchargeable sur l'App Store et l'Androïd Market.

RTL

2015
02/01

Lien cliquable

RTL

ÉCLAIRAGE - Après les tickets restaurant et les chèques vacances, votre employeur peut désormais vous offrir un crédit de 158 euros par an pour vos dépenses de santé.

http://www.rtl.fr/actu/economie/les-cheques-sante-debarquent-en-entreprise-7776068506

Les chèques santé sont utilisables depuis le 1er janvier 2015

Le chèque est exonéré de charges sociales pour l'employeur. Et selon son concepteur, Vincent Daffourd, ce n'est pas son seul avantage pour l'entreprise. Le patron de Care Labs cite une étude européenne sur la santé au travail : "Tout euros investi dans l'amélioration de la santé du personnel rapporte en retour 13 euros à l'entreprise."

10.000 professionnels de santé engagés

Consultations chez l'ostéopathe, le diététicien ou bien encore séance avec un coach sportif... Le chèque santé est valable chez une cinquantaine de spécialistes, le tout sans avoir de comptes à rendre. Le chèque santé intervient comme tiers payant et évite au salarié d'avancer ses frais de santé. Au moment de régler, le patient entre le montant à payer et son code personnel dans l'application. Le praticien pourra à son tour scanner le code du smartphone du patient.

La liste des professionnels engagés (10.000 aujourd'hui) est à retrouver sur le site chequesante.com.

Par Marion Dubreuil

CHEQUE SANTE

Epicetou.net

2015
02/01

Lien cliquable

EPICETOU

Le Chèque Santé

http://epicetou.net/2015/01/02/le-cheque-sante/

Le chèque santé

En pleine grève des médecins généralistes qui demandent le retrait de la loi Touraine, une start-up de Montpellier, Care Lab, permet à des entreprises ou comités d'entreprises de commander des chèques santé pour les offrir à leurs salariés. Ces chèques, qui fonctionnent comme les tickets restaurants sont utilisables auprès des 10.000 praticiens et professionnels de santé qui ont adhéré « au système ».

Ce chèque, nous dit-on, peut prendre deux formes : une carte à puce prépayée ou une application pour smartphone. Le montant crédité peut ensuite être utilisé auprès de **praticiens** et de professionnels de santé qui ne seront pas remboursés par la Sécurité sociale ou les mutuelles. Un système qui sort du système.

« *Ces chèques-santé couvrent environ 50 spécialités, comme par exemple l'ostéopathie, la diététique, la nutrition*« , selon Vincent Daffourd, président de Care Labs. Et même la psychologie ! Pour l'instant, 10.000 professionnels de santé ont accepté d'être payés via ces chèques et une centaine de sociétés auraient déjà manifesté un intérêt pour les commander. Chaque salarié dispose d'un crédit personnel maximum de 156 euros à dépenser dans les 13 mois pour accéder à des soins non pris en charge ou mal pris en charge par la sécurité sociale. Le chèque permet de payer directement via une application ou sur internet, comme s'il s'agissait d'un tiers payant. La liste des professionnels inscrits sera consultable sur le site chequesante.com

et non pas l'inverse. La médecine ne peut pas s'exercer comme un commerce car la santé publique n'est pas une marchandise » ai-je lu ICI ou IA.

La médecine est un *service*. *La santé n'est pas un bien marchand. La rentabilité ne peut être l'objectif principal du médecin…* même s'il doit payer une assurance, un secrétariat et le matériel médical qui lui permet de travailler.

Aussi le chèque santé est-il tentant. Altruiste mais payant. Dix mille professionnels y ont d'ailleurs succombé.

CHEQUE SANTE

2015
02/01

Lien cliquable

FRANCE INFO

Un Chèque Santé qui tombe à pic

http://epicetou.net/2015/01/02/le-cheque-sante/

Les salariés peuvent désormais recevoir des "chèques-santé"

A partir de ce vendredi, 10.000 patriciens acceptent d'être payés avec ces chèques-santé © Maxppp

A partir de ce vendredi, les entreprises peuvent offrir à leurs salariés des chèques-santé. A utiliser auprès des 10.000 praticiens et de professionnels de santé qui adhèrent pour l'instant au système. Ils sont lancés par une entreprise de Montpellier.

Après les chèques-cadeaux, les chèques-santé. Le système est lancé ce vendredi par une start-up de Montpellier, Care Labs. Les entreprises ou comités d'entreprises peuvent commander ces chèques et les offrir à leurs salariés.

Ce chèque peut prendre deux formes : une carte à puce prépayée ou une application pour smartphone. Le montant crédité peut ensuite être utilisé auprès de praticiens et de professionnels de santé qui adhèrent eux aussi au système et qui ne sont donc pas remboursés par la Sécu ou les mutuelles.

"*Ces chèques-santé couvrent environ 50 spécialités, comme par exemple l'ostéopathie, la diététique, la nutrition*", explique Vincent Daffourd, président de Care Labs. Pour l'instant, 10.000 professionnels de santé ont dit oui pour être payés via ces chèques et une centaine de sociétés auraient déjà manifesté un intérêt pour commander ces chèques-santé.

Meilleure productivité

"*Une étude de l'Agence européenne de santé* [l'étude "Calculer les coûts du stress et les risques psychosociaux liés au travail" NDLR] *a démontré que pour un euro investi dans la prévention santé des salariés, l'employeur pouvait attendre jusqu'à 13 euros de retour sur investissement*", précise Vincent Daffourd, car il y a "*moins d'arrêt maladie, une meilleure productivité et un meilleur climat car des salariés en meilleure santé*".

Bénédicte Laurent dirige une start-up de 2 salariés et y voit aussi un autre intérêt : "*Quand on est une start-up, on ne peut pas fournir un niveau de salaire élevé par rapport à une entreprise qui tourne*". Le montant du chèque-santé est fixé au choix par l'employeur, la salarié n'a rien à débourser.

CHEQUE SANTE

2015
02/01

Lien cliquable

ACTUALITE PORTAIL FREE

Chèque Santé : mode d'emploi

http://actualite.portail.free.fr/sciences/02-01-2015/chegraveque-santeacute-mode-d39emploi/

Chèque-santé : mode d'emploi

SANTE - Nouveauté de l'année 2015, le chèque-santé débarque dans les entreprises. Comment ça fonctionne et y avez-vous droit ? On vous explique tout.

Après le chèque-déjeuner et le chèque-vacances, voici le chèque-santé. Ce titre prépayé est disponible depuis ce vendredi 2 janvier. A quoi sert-il et pouvez-vous en bénéficier ? Mode d'emploi.

► Quoi ? Santé et bien-être

Le chèque-santé permet de financer tout ou partie de ce qui n'est pris en charge ni par votre sécurité sociale ni par votre mutuelle. Il peut s'agir de consultations, de prestations ou de produits de prévention dans le domaine de la santé et du bien être.

Ce chèque pourra par exemple servir à régler un ostéopathe, un psychologue, un nutritionniste, un coach de sport-santé, des dépassements d'honoraires, des prothèses... A vous de choisir dans l'annuaire en ligne le professionnel auprès duquel utiliser votre solde. Pour l'heure 10.000 professionnels y ont déjà adhéré.

► Pour qui ? Les salariés

Vous pouvez bénéficier des chèques-santé si vous êtes salarié du secteur public ou privé. A condition toutefois que votre entreprise, votre CE ou votre collectivité le propose. Ceux-ci participent à leur financement, de la même façon que pour les chèques-cadeaux ou les chèques-vacances

Le Parisien

2015
02/01

Lien cliquable

LE PARISIEN

Les grands débuts des chèques santé

http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/les-grands-debuts-des-cheques-sante-02-01-2015-4413559

Les grands débuts des chèques santé

Comme avec un titre déjeuner ou vacances, un employeur peut offrir à ses salariés un crédit de 158 EUR par an pour couvrir des dépenses de santé.

Les chèques santé fonctionnent soit avec une carte à puce,soit avec une application pour smartphone. **(DR.)**

Cette année, Vincent Daffourd espère qu'au moins 40 000 salariés profiteront de son innovation sociale, disponible à partir d'aujourd'hui. Son idée — le premier titre prépayé de prestations... Réservé aux abonnés.

Par Daniel Rosenweg

Lien cliquable

MUTUELLES CADRES

Le chèque santé disponible vendredi

http://www.mutuelle-artisan.fr/index.php?option=com_newsfeeds&view=newsfeed&id=15&feedid=1&Ite

Le chèque santé disponible vendredi

S'il en existe un, le comité **d'entreprise** peut participer à ce financement. Le bénéficiaire pourra utiliser ses chèques-santé pour payer des actes non remboursés par la Sécu, comme l'orthodontie ou la part de la consultation d'un médecin généraliste **... Lien vers Le Figaro.fr**

Lien cliquable

MUTUELLE CONSEIL

Le chèque santé disponible dans les entreprises dès le 2 janvier 2015

http://www.mutuelle-conseil.com/choisir-complementaire-sante/actualite/decembre-2014/31-12-2014-che

Le chèque santé disponible dans les entreprises dès le 2 janvier 2015

A partir du 2 janvier 2015, votre employeur pourra vous proposer un nouvel avantage en nature des chèques-santé. Son fonctionnement est semblable à celui du chèque-cadeaux ou du ticket-restaurant. Il permettra aux salariés de payer des actes médicaux non remboursés par la Sécurité sociale ou les dépassements d'honoraires de certains médecins.

Le chèque-santé, pour quel salarié ?

Le chèque santé pourra être proposé aux salariés d'une petite comme d'une grande entreprise, du secteur public ou privé.

Le coût de ce chèque est tout ou en partie pris en charge par l'entreprise, ce qui fait des économies pour l'employé.

Pour encourager les entreprises à recourir au chèque santé, elles bénéficient d'avantages fiscaux : le chèque santé est défiscalisé et exonéré de charge jusqu'à 156 euros par an et par salarié.

Plus de dix mille professionnels de la santé ont déjà donné leur accord pour être réglés en chèques santé. La société émettrice des premiers chèques-santé, envisage d'ici fin 2015, émettre 10.000 chèques santé qui seraient utilisable chez près de 100.000 professionnels.

OSTEO MAG

2015
02/01

Lien cliquable

OSTEO MAG

Le Chèque santé : c'est pour bientôt !

http://www.osteomag.fr/slider/cheque-sante-cest-bientot/

Le Chèque santé : c'est pour bientôt !

Après le Ticket restaurant et le Chèque vacances, le Chèque santé permettra bientôt de payer une séance de kiné, de naturopathie, etc. Ce titre prépayé concernera les « soins complémentaires et préventifs aux traitements allopathiques, comme l'ostéopathie, la nutrition ou le coaching sportif personnalisé ». Date de lancement : le 2 janvier 2015. Le principe est simple : un employeur, une mutuelle, une collectivité locale ou une association ouvre un compte au nom d'un bénéficiaire et y dépose une certaine somme. Le bénéficiaire peut utiliser cet argent chez n'importe quel professionnel participant au dispositif. Il ne versera rien au praticien qui sera directement payé par Chèque santé sous 48 heures. Chèque santé revendique à ce jour un réseau de 10 000 praticiens : kinés, naturopathes, posturologues, ergonomes, ostéopathes, pédicure- podologues, psychologues, psychothérapeutes, professeurs de yoga, et même des dermatologues et des chirurgiens. Ils doivent être inscrits au répertoire ADELI, mais le chèque santé ne peut être utilisé que pour des prestations non remboursées par la Sécurité sociale. Chèque santé se financera par une commission de 3 % sur le montant versé par ses clients sur les comptes des bénéficiaires et prélèvera 3 % de frais bancaires et administratifs sur les montants versés aux professionnels de santé.

Par Reza Redjem-Chibane

Lien cliquable

ACTUFACILE

Chèque Déjeuner : les entreprises misent sur la santé des salariés - Pourquoi Docteur ?

http://www.actufacile.com/News/Actualites-news-infos/Sante/Cheque-Sante-les-entreprises-misent-sur-la

Chèque Santé : les entreprises misent sur la santé des salariés - Pourquoi Docteur ?

Chèque Santé : les entreprises misent sur la santé des salariés Pourquoi Docteur ? Plus d'un quart des Français renonce à des soins faute d'argent. Une start-up de Montpellier propose aux entreprises de les aider avec le Chèque Santé, "Ticket Restaurant" version santé. Chèque Santé : les entreprises misent sur la santé des salariés

ACTUS-INFOS.COM
Blog d'Actualités et informations en ligne

ACTUS INFOS

Il fonctionne quasiment comme un ticket restaurant. Le «chèque santé» est lancé à partir d'aujourd'hui.

http://www.actus-infos.com/2015/01/osteopathe-dentiste-coach-dieteticien-voici-a-quoi-pourra-vous-serv

Il fonctionne quasiment comme un ticket restaurant. Le "chèque santé" est lancé à partir d'aujourd'hui. Mode d'emploi.
Ostéopathe, dentiste, coach, diététicien... voici à quoi pourra vous servir le chèque santé

CHEQUE SANTE

Assurance-Actu.com

2015
01/01

Lien cliquable

ASSURANCE ACTU

Chèque Santé disponible dans les entreprises dès le 2 janvier 2015

http://www.assurance-actu.com/news/cheque-sante-disponible-dans-les-entreprises-des-le-2-janvier-2015

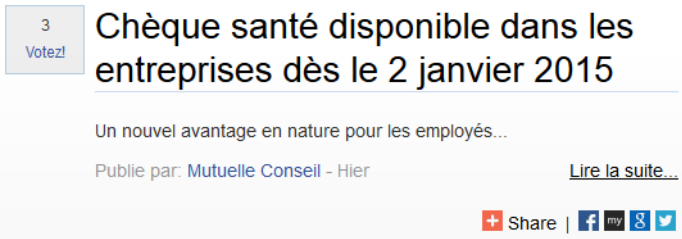
3
Votez!
Chèque santé disponible dans les entreprises dès le 2 janvier 2015
Un nouvel avantage en nature pour les employés...
Publie par: Mutuelle Conseil - Hier
Lire la suite...
Share

ouest france
Justice et Liberté

2015
01/01

OUEST FRANCE

Santé

http://www.ouest-france.fr/france-impots-travail-sante-ce-qui-change-au-1er-janvier-2015-3089113

Santé

À partir du 1er janvier, les entreprises pourront aussi offrir à leurs salariés un **chèque santé** : c'est un titre prépayé à utiliser pour leur santé ou leur bien-être. C'est le même principe qu'une carte cadeau : l'entreprise les achète, dans la limite de 156 € par salarié et par an, et les offre à ses employés pour une occasion (Noël, étrennes, rentrée...). Cela lui coûte le montant qu'elle souhaite offrir, plus 3 % correspondant à la gestion des chèques. Employeur comme salarié ne paient aucune taxe ou cotisation sur ces chèques.

CHEQUE SANTE

chenu,
Blog du Trublion Achenubis,

2015
01/01

Lien cliquable

CHENU

Pratique, après le Chèque Déjeuner, le Chèque Vacances, aujourd'hui le Chèque Santé

http://achenubis.blogspot.fr/2015/01/pratique-apres-le-cheque-dejeuner-le.html

Pratique, après le Chèque Déjeuner, le Chèque Vacances, aujourd'hui le Chèque Santé

Naissance du **Chèque Santé** qui fonctionnera comme les autres Chèques pour régler des dépenses de santé non couvertes ou partiellement remboursées par la Sécurité Sociale (dentiste, ostéopathe, pédicure...)

Matérialisé par une carte à puce ou dématérialisé par une appli, son crédit personnel maximum est de 158€/An, à dépenser dans les 13 mois.
Se renseigner auprès de son employeur ou de son CE.

FONCTIONNEMENT DU CHEQUE SANTE
ENTREPRISES
L'entreprise définit son budget et commande les Chèques Santé pour ses collaborateurs, directement sur : www.chequesante.com
SALARIÉS
Le bénéficiaire utilise librement son crédit Chèque Santé auprès des professionnels de santé de son choix, directement depuis son smartphone ou en imprimant son coupon.
PROFESSIONNELS DE SANTÉ
Le professionnel de santé enregistre ses honoraires ou factures sur le site Internet ou grâce à son smartphone, et perçoit son règlement sous 48H
CHEQUE SANTE

CHEQUE SANTE